

Auzelles

Site Natura 2000 FR 8301044

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Document validé par le COPIL
le 23 novembre 2011



Document d'objectifs

Auzelles

Site d'importance communautaire FR8301044

Localisation

Région biogéographique continentale

Région Auvergne

Département du Puy-de-Dôme (63)

Superficie

12,04 ha

Président du comité de pilotage

Paul POUGET-CHABROLLE, Maire d'Auzelles (63)

Structure porteuse

Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)

Rédaction

Document, sauf diagnostic naturaliste, rédigé par : Chloé DUMESNIL (PNRLF)

Diagnostic naturaliste rédigé par : Samuel ESNOUF (CEN Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)

Relecture : Claudy COMBE (PNRLF), Samuel ESNOUF

Date de validation par le comité de pilotage

23 novembre 2011

Crédits photos page de couverture : PNRLF

Sommaire

1. PREAMBULE	5
1.1. LE RESEAU NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX	6
1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS, LE COMITE DE PILOTAGE ET LA STRUCTURE PORTEUSE.....	7
1.3. LES OUTILS DU DOCOB	8
1.3.1. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)	8
1.3.2. Les Contrats Natura 2000	8
1.3.3. La Charte Natura 2000	8
2. INTRODUCTION ET PRESENTATION DU SITE.....	9
2.1. DESIGNATION ET GESTION DU SITE.....	10
2.1.1. Reconnaissance du site d'Auzelles comme Site d'Importance Communautaire	10
2.1.2. Gestion administrative du site	10
2.1.2.1. <i>Le comité de pilotage</i>	10
2.1.2.2. <i>La structure porteuse</i>	10
2.2. DONNEES ADMINISTRATIVES ET MESURES DE PROTECTION.....	11
2.2.1. Localisation, superficie et données administratives	11
2.2.2. Classements et inventaires en faveur du patrimoine naturel sur le site et son environnement.....	11
2.2.3. Documents de planification et de gestion	11
2.2.3.1. <i>La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez</i>	11
2.2.3.2. <i>Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux</i>	12
2.2.3.3. <i>Les schémas de desserte forestière</i>	13
2.2.4. Réglementations	13
2.2.4.1. <i>Règlements d'urbanisme</i>	13
2.2.4.2. <i>Réglementation des boisements</i>	13
2.2.4.3. <i>Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</i>	14
2.2.4.4. <i>Loi sur l'eau et Directive Cadre Européenne de l'Eau</i>	14
2.2.5. Analyse foncière succincte	15
2.3. DONNEES ABIOTIQUES.....	16
2.3.1. Climatologie.....	16
2.3.2. Géologie et géomorphologie.....	16
2.3.3. Hydrologie et hydrographie	16
3. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	17
3.1. LA MINE D'AUZELLES : D'HIER A AUJOURD'HUI	19
3.1.1. Historique de l'exploitation de la mine d'Auzelles.....	19
3.1.2. La mine aujourd'hui.....	19
3.2. ACTIVITES ET USAGES	21
4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	23
4.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS	25
4.2. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ESPECES VEGETALES.....	27
4.2.1. Les espèces végétales d'intérêt communautaire	27
4.2.2. Les autres espèces végétales patrimoniales	27
4.3. LES ESPECES ANIMALES.....	28
4.4. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	32
5. OBJECTIFS DE GESTION	34
6. PROGRAMME D'ACTION.....	39
6.1. LES FICHES ACTIONS	42
6.2. LE BUDGET ESTIMATIF	56
6.3. LA CHARTE NATURA 2000	58
ANNEXES	65
CARTES	77

Liste des tableaux

Tableau 1 : Activités humaines sur le site Natura 2000 d'Auzelles et sur la commune d'Auzelles.....	21
Tableau 2 : Liste des habitats présents sur le site Natura 2000 d'Auzelles en 2006 (typologie CORINE Biotopes)	25
Tableau 3 : Liste des habitats de l'annexe I de la directive Habitats (typologie Natura 2000) présents le site Natura 2000 d'Auzelles	26
Tableau 4 : Description de la cavité de Chabanettes à Auzelles	28
Tableau 5 : Liste des chauves-souris justifiant la désignation du site d'Auzelles (annexes II et IV de la directive Habitats)	29
Tableau 6 : Tableau récapitulatif des données écologiques sur le site Natura 2000 d'Auzelles	32
Tableau 7 : Mesures de gestion du site Natura 2000 d'Auzelles	41
Tableau 8 : Budget estimatif global de mise en œuvre du DOCOB et programmation des actions.....	57

Liste des figures

Figure 1 : Diagramme de l'occupation du sol sur le site Natura 2000 d'Auzelles.....	22
Figure 2 : Evolution des effectifs hivernaux de Petit Rhinolophe dans la mine d'Auzelles entre 1997 et 2011.....	30

1. PREAMBULE

1.1. LE RESEAU NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les nécessités socio-économiques et les engagements pour la biodiversité dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 74/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux », et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats ». Ces deux directives listent des habitats naturels et des espèces rares et/ou menacées qui doivent de ce fait faire l'objet de mesures de conservation, dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Bern ou de Bonn.

Ainsi, chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives, et en accord avec la richesse écologique de son territoire. Les « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) constituent les sites importants au titre de la directive Oiseaux, et les « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) ceux visés par la directive Habitats. Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre des directives, ou au titre des deux directives, sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

A la différence de la directive Oiseaux et des ZPS, la directive Habitats a défini un processus en plusieurs étapes pour la désignation des ZSC. Ainsi, dans un premier temps, les Etats-membres établissent des propositions de sites d'importance communautaire (PSIC) qu'ils notifient à la Commission. Ces propositions peuvent alors être retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de sites d'importance communautaire (SIC). C'est seulement à ce stade que les Etats doivent désigner ces SIC en ZSC.

1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS, LE COMITE DE PILOTAGE ET LA STRUCTURE PORTEUSE

La France a choisi la voie de la concertation pour appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats. Ainsi, pour chaque site Natura 2000, un document de gestion appelé document d'objectifs (DOCOB) est issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux. Un comité de pilotage (COPIL), désigné par arrêté préfectoral, constitue l'organe central de concertation, de débat et de validation de la démarche Natura 2000. Il représente en effet l'instance finale de dialogue et de décision pour les éléments qui constituent le DOCOB.

Le DOCOB est élaboré par une structure porteuse désignée par le COPIL. Ce document présente un diagnostic socio-économique du site et dresse un état des lieux du patrimoine naturel par un inventaire et une cartographie précis visant principalement les habitats et les espèces des directives Habitats et Oiseaux. Il définit des enjeux et des objectifs de gestion, ainsi que des moyens concrets à mettre en œuvre pour maintenir ou rétablir les habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable.

Validé par arrêté du préfet de département, le DOCOB constitue un document de référence pour la réalisation de toute mesure nécessaire à la conservation et à la gestion du site, à l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces qu'il abrite, ainsi qu'à l'évaluation d'incidences d'éventuels projets d'aménagement.

1.3. LES OUTILS DU DOCOB

Pour mettre en œuvre les actions prévues par le DOCOB, il existe en particulier trois outils contractuels liés à Natura 2000 :

- Les mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) ;
- Les Contrats Natura 2000 ;
- Les Chartes Natura 2000.

1.3.1. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Depuis 2007, les exploitants de parcelles agricoles situées dans un site Natura 2000 peuvent souscrire des mesures agro-environnementales territorialisées. Ces mesures, élaborées localement en cohérence avec les enjeux du site Natura 2000 et les objectifs du DOCOB, visent à favoriser la préservation de la biodiversité et à répondre correctement à des menaces localisées par des pratiques agricoles adaptées.

1.3.2. Les Contrats Natura 2000

Les Contrats Natura 2000 peuvent être établis avec l'Etat sur les parcelles non agricoles appartenant au site Natura 2000. Ils apportent une aide technique et financière pour la réalisation de travaux concrets de restauration et d'entretien des milieux naturels, en conformité avec les orientations définies par le DOCOB. Le signataire bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

1.3.3. La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation et de rétablissement des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la Charte engage son signataire à développer ou poursuivre une gestion durable des terrains. Les engagements renvoient également à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. En contrepartie, le signataire bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

2. INTRODUCTION ET PRESENTATION DU SITE

2.1. DESIGNATION ET GESTION DU SITE

2.1.1. Reconnaissance du site d'Auzelles comme Site d'Importance Communautaire

Cf. Annexe 1 « Les annexes de la directive Habitats »

La cavité minière d'Auzelles est une ancienne mine de plomb argentifère abritant des colonies de chauves-souris en transit entre leur gîte d'hibernation et leur gîte de reproduction à l'intersaison (E. Boitier, 2010).

Le site abrite régulièrement une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la directive Habitats) : le Petit Rhinolophe.

Trois habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive Habitats) y sont aussi présents :

- Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx et à If ;
- Forêts alluviales de Frênes et Aulnes* ;
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires.

* Habitat défini comme prioritaire par la directive Habitats de 1992

L'identification de ces espèces et habitats d'intérêt communautaire a amené la reconnaissance de ce site comme **Site d'Importance Communautaire** (SIC) par la Commission Européenne en juillet 2003, au titre de la directive Habitats.

2.1.2. Gestion administrative du site

2.1.2.1. Le comité de pilotage

Cf. Annexe 2 « Liste des membres du comité de pilotage »

La composition du comité de pilotage (COPIL) a été définie par arrêté préfectoral du 26 janvier 2009.

Ce COPIL, dont le rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents que lui soumet la structure porteuse, a été installé le 9 mars 2009 par Monsieur le Sous-préfet de Thiers.

Il est présidé par Monsieur Paul POUGET-CHABROLLE, Maire de la commune d'Auzelles, sur laquelle se trouve la cavité d'Auzelles.

2.1.2.2. La structure porteuse

Le COPIL a désigné le Parc naturel régional Livradois-Forez structure porteuse chargée de l'élaboration du DOCOB sur le site d'Auzelles. Outil d'aménagement du territoire dans le respect de l'environnement, le Parc base son action sur le partenariat et la notion de libre-adhésion, en prenant pour appui les principes du développement durable, ce qui correspond tout à fait aux fondements de la démarche Natura 2000.

2.2. DONNEES ADMINISTRATIVES ET MESURES DE PROTECTION

2.2.1. Localisation, superficie et données administratives

Cf. Carte 1 « Situation géographique du site Natura 2000 d'Auzelles »

Carte 2 « Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles »

et Carte 3 « Vue aérienne du site Natura 2000 d'Auzelles »

Le site Natura 2000 « Auzelles » FR 8301044 est situé en Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme sur la commune d'Auzelles (353 habitants) et il a une superficie de 12 ha. Auzelles fait partie de la Communauté de communes du Pays de Cunlhat.

Le périmètre du site comprend deux gîtes à chauves-souris (la cavité d'Auzelles et la cave d'une ruine abandonnée) ainsi qu'une partie de leur territoire de chasse.

La cavité minière d'Auzelles (site de Chabanettes) se trouve dans la vallée du Miodet, au cœur du site Natura 2000 d'Auzelles et sert de gîte de transit à des colonies de chauves-souris.

2.2.2. Classements et inventaires en faveur du patrimoine naturel sur le site et son environnement

Le site d'Auzelles se situe sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF).

Créé en 1986, le PNRLF s'étend sur 282 572 ha. Le syndicat mixte qui en a la gestion se compose des régions Auvergne et Rhône-Alpes, des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire et de 162 communes (158 communes labélisées PNR et 4 communes associées).

Les Parcs ont pour mission de protéger et valoriser un patrimoine naturel et culturel remarquable, de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le double objet de Natura 2000 étant de conserver et rétablir la biodiversité et de participer au développement durable des territoires, sa mise en œuvre s'inscrit donc parfaitement dans chacun des grands objectifs du Parc.

2.2.3. Documents de planification et de gestion

2.2.3.1. La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Comme chaque PNR, le Parc Livradois-Forez s'appuie sur une Charte approuvée par les collectivités territoriales membres du Syndicat mixte et par l'Etat. Adoptée pour une durée de 12 ans (2011-2023), cette Charte constitue un projet de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine, elle organise la cohérence et la coordination des actions des partenaires.

Le PNRLF a fixé dans sa Charte des orientations d'action qui s'articulent autour de quatre grands objectifs généraux :

- *Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance*
Un des premiers facteurs de l'attractivité du Livradois-Forez, c'est la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, tant ordinaires qu'extraordinaires. Ils fondent sa spécificité et son identité. Alors que la banalisation et l'uniformisation guettent de très nombreux territoires, leur qualité n'en est que plus précieuse. Dans le prolongement du travail qu'il mène depuis sa création, le Parc doit préserver et investir cet héritage d'exception, en vue de le léguer à son tour aux générations futures.
- *Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants*
Le Livradois-Forez offre d'évidentes ressources hydrauliques, forestières et agricoles, ainsi que d'autres encore peu exploitées telles que le vent ou le soleil. De surcroît, ses espaces et la qualité de ses patrimoines lui confèrent un réel potentiel touristique. Ces atouts permettent d'envisager de solides perspectives de développement. Mais attention : ces ressources tendent à devenir l'objet de nouvelles convoitises. Et, si on n'y prend garde, elles seront à l'origine de tensions et de dégradations prévisibles. Aux habitants et aux acteurs locaux d'en prendre pleinement conscience et d'être à la fois les garants et les premiers bénéficiaires d'une valorisation durable de ces richesses.
- *Des pratiques plus durables pour une « autre vie »*
Si le Parc Livradois-Forez entend faire de sa singularité une force, il est aussi persuadé qu'enjeux locaux et enjeux mondiaux sont étroitement liés. Seule leur prise en compte simultanée garantira la pertinence et la durabilité de son projet. Faire émerger de nouveaux comportements plus économes et impactant moins l'environnement est un immense champ à explorer, tant chez les acteurs économiques, les habitants que les collectivités locales.
- *« Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet*
Mais au fond, à travers le projet qu'il porte, c'est bien à l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants que désire œuvrer le Parc Livradois-Forez. La question du bonheur est ici posée. Cet épanouissement passe par un investissement plein et entier de leur rôle de citoyen par les habitants du Livradois-Forez, afin qu'ils soient acteurs de leur avenir et de celui de leur territoire.

2.2.3.2. *Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux*

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification de la politique de l'eau au niveau local (**Voir page 14**). Chaque SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Une instance composée d'élus locaux, de représentants d'usagers et des services de l'Etat, appelée Commission Locale de l'Eau (CLE), est chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE. Le SAGE est ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Les SAGE sont dotés d'une portée juridique puisque les décisions prises par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent être compatibles ou rendues compatibles avec leurs dispositions. Les autres décisions administratives doivent aussi prendre en compte ces dispositions. Les SAGE eux-mêmes doivent être compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE Dore s'étend sur trois départements et deux régions administratives (**Voir Carte 1**): le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire dans la région Auvergne et la Loire dans la région Rhône-Alpes. Il comprend au total 104 communes, réparties sur 19 cantons et 16 communautés de communes.

Porté par le PNRLF, le projet de SAGE Dore a été validé par la CLE le 29 septembre 2011. Sa stratégie s'oriente autour des thématiques suivantes :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques naturels
- Valorisation paysagère et touristique du territoire.

2.2.3.3. Les schémas de desserte forestière

Un bon maillage des voiries forestières est indispensable pour optimiser l'exploitation de la forêt et pour assurer un bon déroulement de cette activité économique. Les schémas de desserte, souvent établis à l'échelle intercommunale, ont pour but d'anticiper les besoins en voiries, d'optimiser l'utilisation des voies existantes et de prendre en compte les problématiques environnementales lorsque la création de nouvelles voiries est nécessaire (par exemple en évitant au maximum la traversée de cours d'eau). Leur élaboration peut faire l'objet de subventions. A l'échelle d'un territoire, le schéma de desserte représente aussi un outil de concertation entre les acteurs de l'espace forestier.

La commune d'Auzelles est entièrement couverte par un schéma de desserte forestière intercommunal qui est porté par la communauté de communes du Pays de Cunlhat.

2.2.4. Réglementations

2.2.4.1. Règlements d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Les deux documents fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, la principale différence étant que le PLU doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD présente le projet communal à partir d'un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques.

Les communes qui n'ont pas élaboré de PLU ou de POS peuvent se doter d'une carte communale, document d'urbanisme simplifié qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Pour celles qui ne possèdent aucun document d'urbanisme, ce sont simplement les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquent.

La commune d'Auzelles est en train de se doter d'un PLU Intercommunal (PLUI de la communauté de communes du Pays de Cunlhat).

2.2.4.2. Réglementation des boisements

Les communes ou leurs groupements ont la possibilité de mettre en place sur leur territoire une réglementation des boisements (code rural, articles L 126-1 à L 126-2). Celle-ci permet d'établir les zonages et avait initialement pour but de protéger les espaces indispensables à l'agriculture ainsi que les abords des villages et habitations. De plus en plus, à l'occasion de la révision de ces réglementations de boisements, des motifs de préservation de la qualité des milieux aquatiques ou des paysages peuvent justifier certaines prescriptions. Par exemple, dans le département du Puy-de-Dôme, il est recommandé de ne pas planter de résineux à moins de six mètres des cours d'eau.

La commune d'Auzelles est dotée d'une réglementation des boisements communale qui est passée en mode «réglementé» depuis le 27 mai 2009. Un arrêté conservatoire sera prochainement signé par le Président du Conseil Général en attendant la révision de cette réglementation.

Tous les boisements situés sur le site Natura 2000 d'Auzelles sont en boisement libre, c'est-à-dire que les boisements sont autorisés en respectant la limite avec les fonds voisins (2 m).

2.2.4.3. Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

La loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels stipule que : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

La Charte de chaque Parc naturel régional comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérant au Parc. »

Des dérogations sont accordées pour les missions de service public, de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, ainsi que pour les propriétaires et leurs ayants droit. Un arrêté municipal ou préfectoral peut toutefois limiter ces accès dérogatoires.

La pratique des sports et loisirs motorisés est possible sur la voie publique et les terrains aménagés. Les épreuves et compétitions nécessitent une autorisation (ou déclaration) préfectorale. Sur les voies non ouvertes à la circulation publique, cette pratique est autorisée mais uniquement sur des terrains homologués ou ayant reçu une autorisation temporaire à titre exceptionnel.

La Charte du Parc (2010-2022) prévoit, comme l'exprime l'objectif 1.1.3., que : « Le syndicat mixte aidera les collectivités à établir des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique afin de limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991. Il identifiera avec ses partenaires les secteurs du Livradois-Forez où les enjeux sont les plus forts et priorisera ses interventions en conséquence.

Le syndicat mixte dissuadera les manifestations de véhicules à moteur dans les milieux naturels. Celles qui préexistent feront l'objet d'études et d'avis élaborés en concertation avec les communes concernées. »

2.2.4.4. Loi sur l'eau et Directive Cadre Européenne de l'Eau

○ **La loi sur l'eau du 3 janvier 1992**

Les zones humides sont régies par une réglementation spécifique, la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, qui vise à garantir la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides. On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre¹ de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles² pendant au moins une partie de l'année (Art. 2 de la loi sur l'eau codifié à l'article L 211-1 du code de l'environnement).

Cette loi sur l'eau a institué des outils de gestion de la ressource en eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (**Voir page 12**), déclinaison locale des SDAGE, ainsi qu'un système d'autorisation et de déclaration des activités ayant une incidence sur la ressource et le milieu naturel.

¹ Saumâtre : Désigne une eau dont la salinité est intermédiaire entre celle des eaux douces et des eaux salées.

² Hygrophile : Désigne un organisme qui a des besoins élevés en eau et en humidité tout au long de son cycle de vie.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Les SDAGE sont des documents qui fixent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques (en métropole : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie). Ils ont été réalisés par des comités de bassin à l'initiative des préfets coordinateurs de bassin.

Les SDAGE ont une portée réglementaire puisqu'ils s'imposent aux décisions de l'Etat en matière de police des eaux (autorisations, déclarations, rejets, urbanisme, etc.) et aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers.

Le régime d'autorisation et de déclaration (Art. L. 214-1 à L.214.6 du Code de l'Environnement)

Ce régime réglemente toutes les activités susceptibles d'avoir une incidence sur la ressource en eau et le milieu par un double système de déclaration et d'autorisation. Les autorisations sont accordées par le préfet après enquête publique, elles peuvent être modifiées ou retirées.

- **La Directive Cadre Européenne sur l'Eau**

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 introduit de nouvelles notions en matière de gestion de l'eau. Elle impose en particulier :

- La mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de grands districts hydrogéographiques : à l'inverse de la majorité des états-membres, cette disposition était déjà appliquée en France à travers les SDAGE et les programmes des agences de bassin.
- Une logique de résultats avec l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 : la masse d'eau correspond au découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destinés à être l'unité d'évaluation de la DCE. Pour chaque masse d'eau, des objectifs de préservation ou d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux ont été définis et devront être atteints à l'horizon 2015, 2021 ou 2027 suivant l'état actuel des masses d'eau. Ces objectifs sont les suivants :
 - ✓ La non-détérioration des masses d'eau
 - ✓ Le bon état (écologique et chimique) pour les masses d'eau de surface
 - ✓ Le bon potentiel et bon état chimique pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées
 - ✓ Le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines
 - ✓ La suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires d'ici 2021
 - ✓ L'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau au plus tard en 2015.

Ainsi, la mise en œuvre de la DCE, traduite en droit français le 21 avril 2004, a notamment nécessité une révision de la loi sur l'eau de 1992 : la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) a été adoptée le 30 décembre 2006. Cette loi et ses décrets d'application impliquent de nombreuses modifications dans la procédure d'élaboration des SAGE et augmentent leur portée juridique.

2.2.5. Analyse foncière succincte

Le site d'Auzelles est constitué de 17 parcelles cadastrales appartenant à différents propriétaires privés.

La cavité elle-même est située sur l'une de ces parcelles et appartient à un propriétaire privé.

2.3. DONNEES ABIOTIQUES

2.3.1. Climatologie

Source : données Météo-France/ stations et de Courpière (alt.455 m.)

Le site Natura 2000 d'Auzelles est, comme l'ensemble du bassin versant de la Dore, globalement soumis à un climat océanique altéré, caractérisé par des précipitations moyennes (environ 900 mm/an) fréquentes en toute saison et des écarts annuels de températures prononcés. Des influences continentales et de moyenne montagne sont toutefois observables localement.

2.3.2. Géologie et géomorphologie

Source : Carte géologique de France au 1/50 000, Issoire

Géologie :

Le site Natura 2000 d'Auzelles est situé sur un socle métamorphique antéhercynien constitué d'anatexites grenues à biotite et cordérite. Ces roches massives sont généralement altérées et ont alors une teinte beige dont se détachent en rouille les nodules de cordérite.

Des roches éruptives hercyniennes³ affleurent également : ce sont des granites de Saint-Dier à faciès gris banal.

Géomorphologie :

Au cours de l'ère secondaire, la chaîne montagneuse du Massif Central créée lors de l'orogénèse⁴ hercynienne s'est progressivement érodée jusqu'à former une pénéplaine⁵.

L'orogénèse alpine du tertiaire a ensuite induit un soulèvement de plaque accompagné d'un phénomène de distension, générant probablement au passage des mouvements magmatiques. La pénéplaine a alors été portée à des altitudes importantes, ce qui a engendré des cassures se présentant sous la forme de failles d'orientation nord-ouest / sud-est, et des fossés d'effondrement le long de ces failles. C'est ainsi qu'a pris forme la géomorphologie du Livradois-Forez, alternant plaines (grabens⁶) et massifs (horsts⁷) du Forez, du Livradois, des Limagnes, ainsi que plusieurs bassins d'effondrements secondaires (plaines d'Ambert et de Courpière-Thiers).

2.3.3. Hydrologie et hydrographie

Le site Natura 2000 d'Auzelles est parcouru par le ruisseau du Miodet. Ce dernier prend sa source dans les monts du Livradois à 1000 mètres d'altitude sur la commune de Saint-Éloy-la-Glacière et se jette dans la Dore en rive gauche. C'est donc un sous-affluent de la Loire par la Dore, puis par l'Allier. La quasi-totalité de son parcours s'effectue sur des terrains boisés.

³ Hercynien(ne) : relatif à l'Hercynien, période géologique d'orogénèse s'étalant du Dévonien (-400 millions d'années) au Permien (-245 millions d'années).

⁴ Orognèse : Processus de formation des reliefs de l'écorce terrestre.

⁵ Pénéplaine : Surface topographique représentant la dernière phase du cycle d'érosion, caractérisée par de faibles pentes et des dépôts superficiels.

⁶ Graben : Bloc effondré entre deux compartiments soulevés.

⁷ Horst : Structure tectonique formée de terrains soulevés entre des failles parallèles entre elles.

3. DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

Les orientations de préservation des milieux qui seront énoncées dans ce DOCOB tiendront compte des différentes façons dont les habitats naturels sont utilisés et impactés ou non par les activités humaines.

Il convient donc de lister les activités susceptibles d'interagir avec les milieux naturels et de caractériser ces interactions.

Les informations se rapportant à ces activités sont issues d'une analyse bibliographique et d'entretiens avec des acteurs identifiés sur le site.

3.1. LA MINE D'AUZELLES : D'HIER A AUJOURD'HUI

3.1.1. Historique de l'exploitation de la mine d'Auzelles

Source : Le canton de Cunlhat histoire et archéologie

La mine de plomb argentifère d'Auzelles aurait été découverte en 1830. Au cours des années 1867 et 1868, de nombreuses recherches ont été effectuées dans la mine d'Auzelles et l'essentiel des fouilles fut réalisé au village de la Molette. Plusieurs galeries furent alors percées et une laverie de minerai rudimentaire fut mise en place.

En 1871, la mine employait 15 ouvriers et extrayait 14 tonnes de minerai par mois sur une superficie de 14 km². Cette production fut multipliée par 3 en 1 an grâce à 45 ouvriers supplémentaires et une laverie parfaitement outillée entraînée par 3 roues hydrauliques.

Jusqu'en 1875, la mine d'Auzelles eut une activité effervescente avec environ 60 personnes y travaillant en permanence et une production annuelle de 200 à 300 tonnes de minerai contenant 55% de plomb et entre 700 et 1200 grammes d'argent à la tonne. Ce minerai était acheminé à Pontgibaud par voiture pour être transformé en plomb d'œuvre par la Société des Mines et Fonderies locale.

En 1876, la mine connut un passage à vide (zones d'enrichissement épuisées, diminution de la teneur en argent des filons, effondrement du cours du plomb) qui entraîna l'arrêt des livraisons à Pontgibaud et une extension de la mine de 9 km².

Dès 1883, la mine eut de nouveau une activité importante avec en 1887, le creusement d'un puits et l'ouverture de 5 niveaux d'exploitation. 50 à 60 employés y produisaient alors 400 à 500 tonnes de minerai lavé par an. La production augmenta au cours des années jusqu'à atteindre son maximum en 1894 avec 683 tonnes par an.

L'exploitation fut abandonnée en 1901 du fait de l'approfondissement et de l'éloignement des chantiers mais aussi à cause d'importantes venues d'eau à la base de la mine. Les puits et les galeries furent alors remblayés. De nouvelles recherches de minerai ont été effectuées au cours du 20^{ème} siècle sans toutefois pouvoir redémarrer une exploitation faute de filons réguliers et suffisamment minéralisés.

3.1.2. La mine aujourd'hui

L'ancienne activité minière a laissé des traces sur le site d'Auzelles : les déchets d'extraction de la mine y sont toujours présents et forment des monticules de plusieurs dizaines de mètres de haut. Ces monticules de déchets d'extraction (les haldes) sont vierges de végétation de par la forte teneur en métaux lourds des déchets miniers.

L'ancienne zone d'exploitation minière n'est pas la seule à être impactée par l'activité minière passée d'Auzelles. En effet, les métaux lourds présents dans les haldes sont entraînés par ruissellement dans le Miodet et polluent le cours d'eau ainsi que ses milieux riverains situés à l'aval de la mine. Aussi, les sédiments du barrage de Sauviat (situé à la confluence entre le Miodet et la Dore) sont particulièrement chargés en métaux lourds qui vont inévitablement se diffuser dans la Dore.

Notons que la consommation du poisson pêché sur le Miodet (de sa source jusqu'au barrage de Sauviat) a été interdite par arrêté préfectoral du 10 mars 2010 en raison de la contamination des poissons par les métaux lourds.

Le retraitement ou le confinement des haldes de l'ancienne mine d'Auzelles apparaît comme urgent afin d'enrayer cette pollution chronique. Il s'agirait alors d'un vaste et très coûteux chantier qui ne pourra pas être entrepris ni financé par le propriétaire actuel de la mine et de la parcelle sur laquelle elle est située.

Des expériences de confinement des résidus miniers de l'ancienne mine de Pontgibaud ont été mises en place et pourront peut-être dans le futur s'appliquer à Auzelles.

Après mise en déchéance du concessionnaire minier en 1938 et adjudication infructueuse en 1939, la concession minière a été annulée par décret en 1960. Le dernier exploitant est la Société Anonyme des Mines et Fonderies de Pontgibaud à qui le titre minier a été amodié jusqu'à l'arrêt des travaux en 1900.

Les terrains pouvant être concernés et surtout la parcelle principale, cadastrée BC40, appartiennent à des tiers privés. Le site est donc orphelin et sa responsabilité en revient à l'État. Compte tenu des impacts évoqués précédemment, il est nécessaire aujourd'hui d'envisager de le mettre en sécurité afin de faire cesser son érosion et la diffusion des matériaux marqués.

En vue de cette opération, la DREAL Auvergne a demandé à GEODERIS⁸ la réalisation en 2012 d'une étude portant sur l'évaluation du risque environnemental et sanitaire du site minier et de son "terril". L'étude précisera les actions simples de gestion à mettre en œuvre et le cas échéant, si celles-ci ne s'avèrent pas suffisantes, il sera alors nécessaire de réaliser un véritable plan de gestion du site.

Dans ce cas, l'étude déclinera au niveau du site les méthodes classiques de mise en sécurité (profilage, ceinture hydraulique d'isolement en amont et sur les côtés, couverture et végétalisation...), en envisageant si nécessaire différentes options.

En vue de rechercher le financement des travaux, ces différentes propositions d'action de gestion devront être évaluées financièrement.

⁸ GEODERIS est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué entre le BRGM et l'INERIS, qui apporte à l'Etat (administrations centrales et services déconcentrés, en particulier les DREAL) une assistance et une expertise en matière d'après-mine.

3.2. ACTIVITES ET USAGES

Activités humaines et occupation du sol	Qualification
Agriculture	<p>Aucune parcelle agricole n'est située sur le site Natura 2000 d'Auzelles.</p> <p>Sur la commune d'Auzelles, il y a 14 exploitations agricoles professionnelles, la Surface Agricole Utile (SAU) est de 791 ha (soit 24 % de la surface communale) dont 189 ha de terres labourables (soit 24 % de la SAU) et 602 ha de surface toujours en herbe (soit 76 % de la SAU), (Source : RGA 2000).</p>
Activité sylvicole	<p>Les boisements situés sur le site sont peu ou pas exploités.</p>
Activités industrielles et artisanales	<p>Sur la commune, il y a quelques petites structures employant une à deux personnes dans les domaines suivants : maçonnerie, plâtrerie-peinture, élagage, débardage de bois, mécanique-automobile.</p> <p>Autrefois, une scierie était installée sur la commune et employait 20 personnes environ. Il n'y a plus de scierie à Auzelles aujourd'hui.</p>
Usages de l'eau	<p>La commune d'Auzelles est dotée d'une station d'épuration qui fonctionne sur le principe de filtres sur roseaux.</p> <p>Auzelles dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) d'Ambert.</p> <p>Concernant l'Alimentation en Eau Potable (AEP), la commune d'Auzelles appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Bas-Livradois. Le SIAEP alimente 15 communes en eau potable (après l'avoir traitée préalablement notamment contre l'arsenic présent naturellement). Ses locaux sont situés sur la commune d'Auzelles.</p>
Zone urbanisée	<p>Le site Natura 2000 d'Auzelles est situé à proximité du hameau de Chabanettes et en bordure d'une route départementale : la D 996.</p>
Activité cynégétique	<p>Il y a environ 60 chasseurs sur la commune d'Auzelles. Le site peut parfois être fréquenté par des chasseurs.</p>
Pêche	<p>Il y a environ 5 pêcheurs sur la commune d'Auzelles.</p> <p>Pour rappel, la consommation du poisson pêché sur le Miodet (de sa source jusqu'au barrage de Sauviat) est interdite depuis 2010 en raison de la contamination des poissons par les métaux lourds.</p>
Loisirs	<p>Un sentier de randonnée passe à proximité du site d'Auzelles et offre une vue sur les haldes de résidus miniers : « La croix de Pradier » (3H15, 11.5 km, balisage jaune, du Topoguide « Balade au Pays de Cunlhat »).</p> <p>Le site d'Auzelles, notamment les zones de dépôt des résidus de l'ancienne mine, a été fréquenté il y a quelques années par des motos. Il est possible que le site soit à l'heure actuelle encore fréquenté par des véhicules à moteur.</p> <p>Il y a quelques maisons à louer ou Gîtes de France sur la commune. La moitié des habitations d'Auzelles sont des résidences secondaires.</p>

Tableau 1 : Activités humaines sur le site Natura 2000 d'Auzelles et sur la commune d'Auzelles

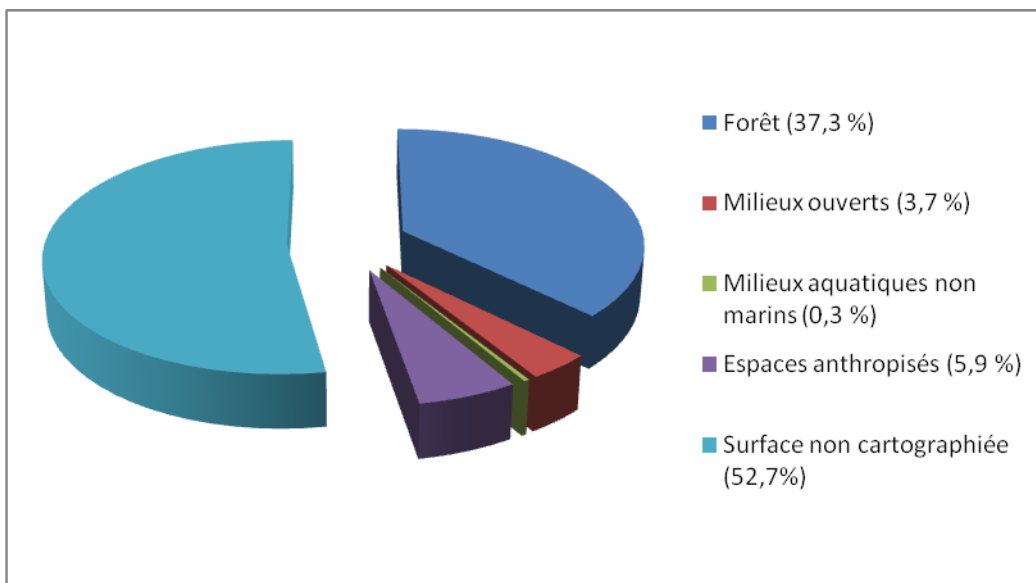


Figure 1 : Diagramme de l'occupation du sol sur le site Natura 2000 d'Auzelles

Synthèse :

Le site d'Auzelles est composé en majeure partie de forêt (37,3 % de la surface du site). Les milieux ouverts présents (3,7 %) sont en cours de fermeture ou ont déjà été recolonisés par la forêt. La surface du site occupée par des surfaces anthropisées est de 5,9 % et correspond aux résidus de la mine de plomb argentifère : les haldes. Le lit du Miodet inclus dans le site d'Auzelles représente 0,3 % de la surface du site.

En 2001, une convention de gestion de la parcelle sur laquelle est située la cavité d'Auzelles a été signée entre le propriétaire de la parcelle et le Parc Livradois-Forez. Suite à cette convention, des aménagements ont été effectués par le Parc pour préserver ce site à chauves-souris :

- Pose d'une porte ajourée amovible en fer à l'entrée de la cavité ;
- Pose d'une clôture de barbelés autour de la parcelle, le long de la route et de la rivière.

A l'heure actuelle, les barbelés entourant la parcelle sont dégradés voire absents à certains endroits et la porte de la cavité n'est plus fermée à clé. Une chaîne et un cadenas, de basse qualité, ont été installés en 2011 afin que la cavité ne soit pas accessible en dehors des suivis scientifiques.

Il est donc possible que la cavité soit visitée, en dehors des suivis naturalistes, et que les chauves-souris soient ainsi dérangées.

Le sable composant les haldes du site a autrefois été utilisé pour couvrir les allées du cimetière de la commune d'Auzelles. Il y avait deux inconvénients à cette pratique : le lessivage du sable lors de fortes pluies et l'odeur de soufre qui se dégageait du sable. Cette pratique a été arrêtée avec la pose de pavés autobloquants dans le cimetière.

Pour conclure, sur le site Natura 2000 d'Auzelles, il y a peu ou pas d'activités économiques (agriculture, sylviculture, industrie...) et le site est faiblement fréquenté par l'Homme.

Il se peut tout de même que quelques motos circulent de temps à autre sur les haldes, que des particuliers viennent encore à l'heure actuelle y prélever du sable, se promener sur le site ou enfin, que la cavité soit visitée.

4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le site d'Auzelles a été identifié comme site d'intérêt européen sur la base de sa richesse en habitats d'intérêt communautaire et espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. L'objet de ce DOCOB est donc prioritairement de caractériser ces habitats et ces espèces, de comprendre leur fonctionnement et de définir des mesures de gestion destinées à les préserver, eux, et les espèces animales et végétales qu'ils hébergent.

4.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS

Cf. Carte 4 : « Cartographie des habitats naturels dominants suivant la typologie CORINE biotopes » et Carte 5 : « Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire suivant la typologie Natura 2000 »

Cf. Annexe 3 : « Fiches habitats »

Sur ce site Natura 2000 d'Auzelles, la cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par le CEN Auvergne dans le cadre du programme CHANES sur la base d'un périmètre d'étude de 5,96 ha. Elle reste globalement inchangée en 2011.

Suite à la modification du périmètre du site réalisée en 2011, 5,66 ha ne sont pas à ce jour cartographiés. Un inventaire et une cartographie complémentaires des habitats naturels du site figurent au programme d'action de ce DOCOB.

Code CORINE Biotopes	Habitats naturels et semi-naturels	Surface (ha)	% de la surface totale du site	% de la surface cartographiée du site	Origine des données, Structures ressources
24.1	Lits des rivières	0,04	0,3	0,7	DREAL Auvergne (cartographie CHANES), CEN Auvergne, 2006
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	0,32	2,7	5,6	
31.87	Clairières forestières	0,13	1,1	2,3	
31.8D	Broussailles forestières décidues	1,37	11,4	24,1	
37.72	Franges des bords boisés ombragés	0,02	0,2	0,4	
41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	1,26	10,4	22,1	
42.5	Forêts de Pins sylvestres	0,94	7,8	16,6	
44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	0,38	3,2	6,7	
83.31	Plantations de conifères	0,52	4,3	9,1	
87.2	Zones rudérales	0,71	5,9	12,5	
		5,69 ha	47,3 %	100,0 %	

Tableau 2 : Liste des habitats présents sur le site Natura 2000 d'Auzelles en 2006 (typologie CORINE Biotopes)

La zone cartographiée du site d'Auzelles compte **10 habitats naturels différents** (forêts, broussailles et landes).

Sur les zones de dépôt des résidus de l'ancienne mine (les haldes), la végétation n'est que très peu développée. Les haldes correspondent aux déchets d'extraction de la mine et sont souvent chargés en métaux lourds, très polluants pour la végétation et pour les eaux. Ceci explique les monticules complètement nus et l'absence totale de végétation des décennies après la fin de l'exploitation de la mine. Ces zones correspondent aux zones rudérales (Code CORINE Biotopes 87.2). Sur certains secteurs de haldes, des pins ou des bouleaux se sont installés progressivement (forêts de pins sylvestres), mais la strate herbacée reste très pauvre.

Le site d'Auzelles est marqué par un contraste fort entre le sol mis à nu et pollué de l'ancienne mine où la végétation est peu développée et le fond de vallon où le ruisseau du Miodet accueille une aulnaie-frênaie alluviale luxuriante particulièrement riche en espèces. Le ruisseau et sa végétation riveraine ne sont pas entretenus ce qui confère à ces milieux rivulaires une forte naturalité.

Code CORINE Biotopes	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel		Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Surface couverte par l'habitat (ha) et % de surface de l'habitat par rapport à la surface du site N2000	% de surface de l'habitat par rapport à la surface de la zone cartographiée du site N2000	Structure	Fonctionnalité	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données, Structures ressources
	Habitat générique	Habitat élémentaire								
37.72	6430	6430-7	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies	0,02 ha 0,2 %	0,4 %	Végétation des lisières forestières le long d'un ruisseau proche de la route	-	Défavorable/ Inadéquat	Défavorable/ Inadéquat	DREAL Auvergne, CEN Auvergne, 2006
41.12	9120	9120-2	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	1,26 ha 10,4 %	22,1 %	Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx	Gîtes potentiels, territoire de chasse	Défavorable/ Inadéquat	Inconnu	Fiches "Habitats" des cahiers d'habitats Natura 2000
44.3	91E0*	91E0-8	Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	0,38 ha 3,2 %	6,7 %	Aulnaie-frênaie à laîche des bords du ruisseau du Miodet, riche en espèces	Gîtes potentiels, territoire de chasse	Favorable	Mauvais	

* habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Tableau 3 : Liste des habitats de l'annexe I de la directive Habitats (typologie Natura 2000) présents le site Natura 2000 d'Auzelles

Le site est concerné par **3 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat d'intérêt communautaire prioritaire (forêt alluviale)**, représentant 13,8 % de la surface totale du site, soit 1,66 ha (**Voir Tableau 3**). Il s'agit principalement d'habitats forestiers (Hêtraie acidophile et Forêt alluviale d'Aulnes et de Frênes). Les surfaces concernées sont relativement restreintes. La présence de la mégaphorbiaie est anecdotique.

En plus de leur intérêt européen, ces habitats forestiers peuvent abriter des gîtes arboricoles pour certaines chauves-souris et constituent aussi des zones de chasse pour ces espèces.

4.2. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ESPECES VEGETALES

4.2.1. Les espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site pendant la période d'inventaire et de cartographie.

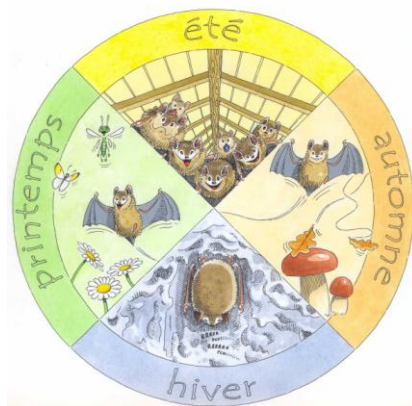
4.2.2. Les autres espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial (rare ou protégée au plan national ou régional) en dehors des espèces d'intérêt communautaire n'a été observée sur ce site.

4.3. LES ESPECES ANIMALES

Cf. Annexe 4 : « Fiche espèce »

Rappels sur le cycle de vie des chauves-souris



© CEN
Auvergne

Les chauves-souris changent de lieu de vie au cours de l'année :

- **En été**, elles se regroupent et occupent des bâtiments (greniers, clochers, granges, caves...) ou certains ouvrages d'art (ponts, tunnels...), c'est-à-dire des lieux difficiles d'accès où la chaleur s'accumule et qui leur permettent de donner naissance à leur unique petit à l'abri des prédateurs ;
- **En hiver**, elles se rassemblent dans des souterrains (grottes naturelles, mines abandonnées, carrières...), des caves, ou dans des creux d'arbres, qui leur procurent une température stable, un fort taux d'humidité et de la tranquillité ;
- **Au printemps et à l'automne**, elles se dispersent et font des haltes dans un ou plusieurs gîtes dits « de transit » (arbres, bâtis, ouvrages d'art...).

Le site Natura 2000 d'Auzelles a été désigné principalement pour la présence de chauves-souris, dans la cavité de Chabanettes.

Cette cavité de Chabanettes est une ancienne mine de plomb argentifère, composée d'un seul boyau droit de 20 m de long. Le plafond est aujourd'hui bas (< 1,5 m) et les parois présentent des aspérités. Il n'y a pas d'étais et pas d'effondrement dans cette cavité.

La cavité a été fermée par une grille en 2001 par le Parc qui a une convention avec le propriétaire. Suite à diverses dégradations, la grille n'est aujourd'hui plus fermée à clefs mais une chaîne et un cadenas, de basse qualité, ont été installés en 2011.

Commune	Dénomination	Concerné par le site	Longueur en m	Largeur en m	Hauteur en m	Propriété	Aménagements actuels	Effectifs de chauves-souris		Nombre d'espèces maximum
								min.	max.	
Auzelles	Cavité de Chabanettes	Cavité au cœur du site N2000	20	< 2	< 1,5	Privé	Grille posée en 2001, système de fermeture endommagé, pose d'un cadenas en 2011	1	37	3

Tableau 4 : Description de la cavité de Chabanettes à Auzelles

Les premières prospections chiroptérologiques sur ce site datent de 1994. A partir de l'hiver 2000/2001, le Parc naturel régional Livradois-Forez a mis en place un suivi hivernal régulier sur ce site tous les 3-4 ans, par observation directe. Ces suivis ont tous été réalisés par Emmanuel BOITIER (SHNAO puis en tant que consultant en environnement) pour le compte du Parc.

Les données chiroptérologiques disponibles sur ce site sont issues du rapport d'étude du dernier suivi réalisé au cours de l'hiver 2009/2010 (E. BOITIER, 2010).

Une journée de terrain a aussi été réalisée en juin 2010 par le CEN Auvergne et le PNRLF, à la recherche de gîte estival de reproduction (**Voir p. 29**).

Enfin, pour l'hiver 2010/2011, c'est l'association Chauve-souris Auvergne qui a réalisé le suivi hivernal (le 10/02/11) sur cette cavité.

Depuis 1997, trois espèces de chauves-souris ont été observées dans la cavité de Chabanettes au cours des suivis hivernaux (**Voir Tableau 5**). Ces trois espèces sont toutes d'intérêt communautaire : une seule espèce est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats (le Petit Rhinolophe, **Voir Annexe 4**) et deux espèces sont inscrites à l'annexe IV (Murin de Natterer et Oreillards sp).

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Annexe de la directive Habitats	Estimation du nombre d'individus dans le site Natura 2000	Fréquentation du site Natura 2000	Habitat de l'espèce	Statut (2)	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données, Structures ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	II	1-33	Régulière	Prairie, sous-bois, bâtiment, mine	H/T	Mauvais	Défavorable/Inadéquat	E. BOITIER, 2010 CEN Auvergne, PNRLF, 2010
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1322	IV	0-2	Très occasionnelle	Forêt, tunnels, mine	H	Défavorable/Inadéquat	Inconnu	CEN Auvergne, PNRLF, 2010
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillards sp.	1329/1326	IV	0-2	Très occasionnelle	Forêt, prairie, bâtiment, tunnels, mine	H	Défavorable/Inadéquat	Inconnu	Chauve-souris Auvergne, 2011

(1) FSD : Formulaire Standard de Données européen

(2) H : hibernant, T : transit

Tableau 5 : Liste des chauves-souris justifiant la désignation du site d'Auzelles (annexes II et IV de la directive Habitats)

L'intérêt de cette cavité réside principalement dans la présence régulière du Petit Rhinolophe, qui a été observé lors de presque tous les suivis réalisés, avec des effectifs très variables d'une année à l'autre (**Voir Figure 2**). Les effectifs observés dans cette cavité ont connu un pic important en hiver 1998/1999, ce qui a contribué à la désignation de ce site au titre du réseau Natura 2000.

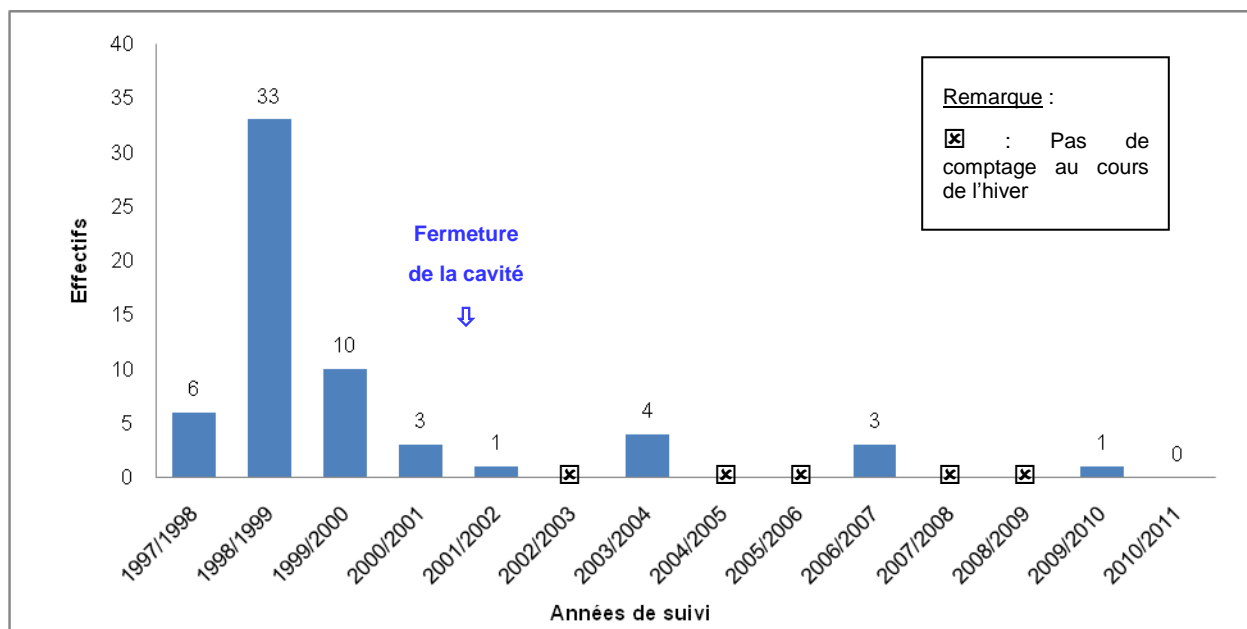


Figure 2 : Evolution des effectifs hivernaux de Petit Rhinolophe dans la mine d'Auzelles entre 1997 et 2011

Depuis 2000, les suivis réalisés n'ont permis d'observer que des Petits Rhinolophes dans cette cavité de Chabanettes, et en effectif très limité (4 individus maximum). L'intérêt de la cavité semble donc relatif pour cette espèce par rapport aux années 1997/2000.

L'hypothèse permettant d'expliquer le nombre important de chauves-souris présentes dans la cavité durant le suivi de l'hiver 1998/1999 est que ce comptage s'étant déroulé suite à un important coup de froid, les chauves-souris se sont repliées massivement vers le plus proche abri et non vers leur site habituel d'hibernation.

Les deux autres espèces, le Murin de Natterer et l'Oreillard, sont notées comme « très occasionnelles » car elles n'ont été observées qu'une seule fois, en 1998/1999, avec 2 individus pour chacune de ces espèces.

Ces suivis ont toujours eu lieu en période hivernale et ne donnent donc pas d'information sur la présence de chauves-souris en période estivale sur le site Natura 2000.

Quelques données complémentaires ponctuelles à ces suivis hivernaux ont été recueillies autour de ce site Natura 2000 d'Auzelles :

➤ En avril 1999, 6 Murins de Natterer sont dénombrés par le CEN Auvergne dans la cave d'une ruine abandonnée, située à proximité de la cavité de Chabanettes. Ce gîte considéré comme hivernal est situé sur la parcelle BC 216, à environ 200 m de la cavité, sur l'autre rive du Miodet. Cette cave constitue probablement un gîte complémentaire à la cavité de Chabanettes. La ruine ne faisait l'objet d'aucun usage en 1999, son propriétaire souhaitant vendre ce terrain.

Dans cette même ruine, 1 Murin de Natterer a été observé au cours du suivi hivernal 2010/2011 (Chauve-souris Auvergne, 2011).

➤ En 2001 (1^{er} juillet), une séance de capture est réalisée à l'entrée de la cavité, mais sans résultat. Seule une Pipistrelle commune a pu être détectée sur ce site (*E. BOITIER, 2001 b*).

➤ Une recherche de gîte estival de reproduction a été réalisée sur le site et dans un rayon d'environ 2 km, pour mieux cerner l'intérêt éventuel du site et les connexions possibles avec des gîtes proches. Cette recherche a été organisée par le CEN Auvergne en juin 2010, en lien avec le PNRLF. A cette occasion, différents ouvrages et bâtiments jugés propices aux chauves-souris ont été visités pour trouver d'éventuelles colonies de reproduction (***Voir Carte 6 : Zone prospectée pour la recherche de colonies de reproduction de chauves-souris autour du site Natura 2000 d'Auzelles***). Les résultats ont été les suivants :

- **2 Petits Rhinolophes** ont été observés directement **dans la cavité de Chabanettes**, en léthargie.
- Aucune autre observation de chauves-souris dans les sites visités : église d'Auzelles, presbytère, pont d'Auzelles, château des Martinanches et annexes...
- **Pas de colonie de reproduction proche trouvée.**
- Signalement par un élu local de la présence de chauves-souris (40-50 chauves-souris la tête en bas, Petits Rhinolophes ?) dans le grenier de sa maison (dans le bourg d'Auzelles) avant rénovation de la toiture en 1999/2000, puis disparition.

Des méthodes de recherche par télédétection ou capture sont nécessaires pour définir la présence, ou non, de chauves-souris sur le site en période estivale, et mieux cerner son utilisation éventuelle par les chauves-souris (zone de chasse, passage). Ce type de recherches n'a pas été mené sur ce site jusqu'à présent.

4.4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Dénomination	Origine données, Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la directive Habitats	3 (1,66 ha, 13,8 % du site)	- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires - 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> - 91E0 Forêt alluviale d'Aulnes et de Frênes	CEN Auvergne, 2006-2010
Espèces végétales de l'annexe V de la directive Habitats	-	-	
Espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats	1	- Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	E. BOITIER (2010) ; CEN Auvergne, PNRLF (2010) ; ChSA (2011)
Espèces animales de l'annexe IV de la directive Habitats	2	- Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Oreillards indéterminés (<i>Plecotus.sp</i>)	E. BOITIER (2010) ; CEN Auvergne, PNRLF (2010) ; ChSA (2011)
Espèces animales de l'annexe V de la directive Habitats	-	-	
Espèces animales de l'annexe I de la directive Oiseaux	-	-	
Autres espèces animales	1	- Blaireau (fréquentant la cavité de Chabanettes)	CEN Auvergne, PNRLF, 2010

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des données écologiques sur le site Natura 2000 d'Auzelles

Les habitats naturels présents ont été dégradés sur la zone d'exploitation industrielle de la mine. Les habitats d'intérêt communautaire européen sont surtout forestiers et sont riverains du ruisseau du Miodet ou se trouvent sur le versant opposé à la cavité.

L'intérêt écologique de ce site Natura 2000 réside dans la présence de chauves-souris, objet de sa désignation au réseau Natura 2000.

Au fil des suivis réalisés et de la connaissance chiroptérologique accumulée sur la cavité de Chabanettes, E. BOITIER précise dans son dernier rapport de 2010 que cette cavité est « *un site de transit, en connexion avec une colonie proche, qui retient un certain nombre d'animaux à l'intersaison, ceux-ci s'attardant parfois en hiver* ». Ce site n'est pas un gîte de reproduction (pas d'observation prouvée) et n'est utilisé et utilisable que ponctuellement en hiver. Sa longueur, sa hauteur et sa température réduites n'étant pas suffisantes au maintien de conditions favorables à l'hibernation des chauves-souris. La cavité est aussi fréquentée par le Blaireau ou le Renard qui peuvent perturber les chauves-souris par dérangement ou prédation.

Face à ce constat, il était nécessaire de rechercher d'éventuelles colonies de reproduction à proximité du site Natura 2000 d'Auzelles pour mieux cerner l'utilisation globale du territoire par les chauves-souris, et notamment par le Petit Rhinolophe.

Cette recherche a été initiée en juin 2010, par visite directe de certains sites propices et par diffusion d'une lettre d'information auprès des riverains pour leur demander s'ils avaient des chauves-souris chez eux.

L'absence de colonie de reproduction trouvée jusqu'à présent sur ce secteur n'a pas permis de répondre à l'objectif initial. Toutefois, les informations recueillies lors de cette prospection de recherche de colonie ont probablement permis « *d'élucider* » l'évolution locale des effectifs du Petit Rhinolophe observée dans la cavité de Chabanettes : il est vraisemblable qu'une colonie de reproduction existait sur la commune d'Auzelles ou aux environs, et aurait localement disparu suite à la rénovation du gîte utilisé. Cette colonie n'a jamais été retrouvée (ni en reproduction, ni en transit) dans ce secteur.

La cavité de Chabanettes est un site de transit qui abrite des chauves-souris, dont certaines d'intérêt européen, dans des phases intermédiaires de leur cycle de vie, avant l'hibernation ou à la sortie de celle-ci.

Deux objectifs principaux peuvent être proposés en faveur de la préservation du patrimoine naturel de ce site Natura 2000 :

- **Maintenir ou développer les potentialités d'accueil pour les chauves-souris sur le site à long terme,**
- **Maintenir les habitats d'intérêt communautaire sur le site ainsi que les habitats d'espèces.**

5. OBJECTIFS DE GESTION

Le présent chapitre expose les objectifs de gestion exprimés sur la base de l'état des lieux écologique et socio-économique de ce DOCOB.

Ils ont été validés par le comité de pilotage du site en mars 2011.

Leur déclinaison en actions concrètes sera présentée et détaillée dans la sixième partie de ce DOCOB.

Les 4 grands objectifs qui constituent la base d'action du document d'objectifs sont les suivants :

- 1) Préserver et aménager les gîtes à chauves-souris ;**
- 2) Maintenir un milieu de vie préservé pour les chauves-souris ;**
- 3) Suivre les habitats et les espèces du site ;**
- 4) Informer, sensibiliser.**

Objectif 1

⇒ Prospecter, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris

Le cycle de vie des chauves-souris est articulé autour de plusieurs gîtes qui diffèrent par leur fonction (gîte d'hibernation, de reproduction ou de transit) et leurs caractéristiques (hygrométrie, température, tranquillité...). La préservation de ces gîtes et des territoires de chasse est indispensable à la bonne conservation des populations de chiroptères.

Il est certain que la cavité d'Auzelles sert de gîte de transit au printemps et/ou à l'automne à des colonies de chauves-souris. En revanche, aucun gîte de reproduction n'a été trouvé dans un rayon de 2 km autour de la cavité d'Auzelles et nous ne savons donc pas si les chauves-souris sont présentes sur ce territoire en période estivale.

La poursuite de la recherche de gîtes d'intérêt chiroptérologique abritant notamment des colonies de reproduction constituera une mesure de gestion importante pour ce site. Les ouvrages d'arts, bâtiments, cavités, locaux techniques (EDF par exemple), arbres sont autant de gîtes potentiels pour les chiroptères.

La recherche de ces gîtes ainsi que l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris du site (espèces présentes, utilisation globale du territoire...) pourront être réalisées au moyen d'enquêtes auprès de la population, de prospections ou d'études par détection d'ultrasons.

L'installation de gîtes arboricoles artificiels (nichoirs construits généralement en béton et posés dans les arbres) permettrait de mieux cerner l'utilisation du territoire par les chauves-souris, notamment en milieu forestier.

Dans le cas où des gîtes d'intérêt chiroptérologique seraient découverts dans le périmètre du site, il serait intéressant, si nécessaire, de mettre en place des mesures de préservation ou d'aménagement.

Les aménagements viseraient :

- à maintenir la tranquillité des animaux dans le ou les gîtes : pose d'une grille à l'entrée d'une cavité par exemple ;
- à augmenter le potentiel chiroptérologique du ou des gîtes : le potentiel de certains ponts ou bâtiments situés à proximité du site mériterait d'être évalué afin d'apporter des conseils aux gestionnaires pour augmenter ou maintenir leur capacité d'accueil des chiroptères et d'être vigilant lors des rénovations ou travaux d'entretien ;
- à réduire les éventuelles nuisances (bruits, odeurs, dépôts de guano...) causées par les colonies et qui poseraient problème au propriétaire ou par la fonction du bâtiment (locaux ouverts au public par exemple).

Si ces gîtes sont situés à l'extérieur du périmètre du site, il pourra être proposé de réaliser éventuellement une modification de périmètre afin de les intégrer au site et d'avoir la possibilité d'y mener les mesures de gestion évoquées précédemment.

Objectif 2

⇒ **Maintenir un milieu de vie préservé pour les chauves-souris**

L'importante surface de forêt ainsi que le Miodet et ses milieux associés constituent des zones de chasse intéressantes (relativement riches et diversifiées en insectes), des zones de transit ainsi que des gîtes potentiels pour les chauves-souris sur le site d'Auzelles.

Afin de répondre à ce deuxième objectif, les mesures de gestion du site devront permettre le maintien à long terme des milieux forestiers (hors plantations) et leur gestion extensive. Des mesures concernant la ripisylve en particulier seront aussi envisagées.

Il conviendra de veiller à la continuité des habitats naturels.

De plus, le site Natura 2000 d'Auzelles comprend une part non négligeable de plantations de résineux allochtones qui abritent une faible biodiversité et sont donc pauvres (quantité et diversité) en insectes. La diminution de la surface de ces plantations serait importante pour atteindre les objectifs du site.

Comme il a été vu précédemment, une des particularités de ce site Natura 2000 est d'être recouvert, sur une surface importante, par des haldes (monticules de résidus miniers polluants) sur lesquelles aucune végétation ne pousse.

Dans le cadre du programme Natura 2000, aucune action visant à réduire voire supprimer cette source de pollution ne pourra être réalisée. Mais l'animateur du site pourra suivre et participer aux futures démarches allant dans le sens du retraitement et/ou du confinement des déchets de la mine d'Auzelles.

Des produits chimiques sont susceptibles d'être utilisés aux abords du site : pour le traitement des charpentes, sur le bord des routes... Ces produits peuvent être nocifs voire mortels pour les chauves-souris par ingestion directe, ingestion d'insectes contaminés, inhalation des émanations de produits...

Afin de promouvoir la recherche et la mise en place d'alternatives à l'utilisation des produits chimiques (utilisation de produits biologiques, désherbage mécanique ou thermique, gestion différenciée des bords de routes et des espaces publics ...), des réunions d'information et de sensibilisation pourront être organisées.

Objectif 3

⇒ Suivre les habitats et les espèces du site

Des suivis d'habitats et d'espèces devront être réalisés sur le site afin d'améliorer les connaissances actuelles, de mesurer l'évolution de leur état de conservation au cours du temps ainsi qu'au fil de la mise en place des mesures de gestion.

Ces suivis, effectués régulièrement, permettront :

- d'orienter la gestion vers certaines actions ou certains territoires ;
- d'évaluer l'impact des mesures de gestion ;
- de réagir si possible face aux éventuelles évolutions de l'état de conservation des habitats ou d'effectifs (espèces animales ou végétales).

Dans un premier temps, l'inventaire et la cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du périmètre du site seront réalisés, puis un suivi aura lieu tous les 5 ans.

Des suivis hivernaux et estivaux de la cavité et de la ruine d'Auzelles seront mis en place tous les ans. La cavité d'Auzelles étant un site de transit utilisé à l'intersaison, au printemps et/ou à l'automne, il sera intéressant en 2012 de réaliser un suivi de la cavité à chaque saison.

Si d'autres gîtes à chauves-souris sont découverts, il conviendra d'adapter la fréquence et l'époque des suivis en fonction de leurs caractéristiques et des espèces présentes.

Il pourra être recherché certaines espèces d'intérêt communautaire non encore répertoriées sur le site (reptiles, papillons insectes...).

Enfin, les espèces végétales et animales envahissantes devraient être recherchées et suivies afin de tenter de contrôler leur développement et leur extension sur le site. Des chantiers d'élimination ou de limitation de ces espèces pourraient être mis en place.

Objectif 4

⇒ Informer, sensibiliser

Afin que chaque habitant, usager, propriétaire du site puisse s'approprier la démarche et devenir acteur de la préservation des habitats et des espèces du site, il sera nécessaire de les informer régulièrement des actions et des avancées du site Natura 2000, ainsi que des outils et moyens disponibles.

De plus, les habitants et les usagers devront être sensibilisés sur la biologie, les besoins, les menaces, les atouts et les fausses idées sur les chauves-souris afin qu'ils comprennent mieux ces animaux, qu'ils adhèrent voire participent à la mise en place d'actions de préservation mais aussi afin qu'ils contribuent à l'acquisition de connaissances (remontée d'information auprès de l'animateur du site par exemple).

Enfin, des réaménagements non adaptés de bâtiments, d'ouvrages ou encore une gestion inadaptée de certains boisements entraînent souvent la destruction involontaire de gîtes, de zones d'accueil et modifient profondément les effectifs présents sur un secteur géographique. Aussi, des outils de communication adaptés auprès de cibles différentes sont à prévoir afin de limiter ce risque de diminution, voire de déplacement des colonies observées.

Ces actions d'information et de sensibilisation pourront être réalisées via des plaquettes, bulletins ou panneaux d'information, mais aussi via l'organisation de sorties sur le terrain et de réunions d'information ciblant des publics spécifiques (grand public, usagers, propriétaires...).

6. PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action est élaboré pour six années d'animation du DOCOB (2012-2017). Il a pour but de décrire, planifier et chiffrer l'ensemble des actions qui pourront être menées afin de protéger les espèces et les habitats du site, en tenant compte des activités humaines présentes.

Les actions proposées dans ce programme seront financées par l'Europe, via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et l'Etat, via le Ministère de l'écologie.

Mais ces mesures de gestion ne pourront voir le jour sans la mobilisation des acteurs, habitants, usagers, propriétaires et gestionnaires du territoire. En effet, la mise en œuvre des outils Natura 2000 - Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Mesures agro-environnementales territorialisées (**Voir page 8**) -, repose sur la participation et l'engagement volontaire des propriétaires et/ou des gestionnaires des parcelles.

D'autres actions viendront compléter celles réalisées via les outils Natura 2000 et participeront de manière significative à l'atteinte des objectifs du site : des actions d'animation, de communication, des suivis scientifiques ainsi que de la gestion administrative et financière.

Chaque mesure de gestion est codée en fonction du type d'action prévue (gestion, suivi, animation ou valorisation) et détaillée au sein d'une fiche descriptive appelée « fiche action ».

Les actions sont hiérarchisées en fonction de leur priorité de mise en œuvre au cours des six années d'animation du DOCOB.

Codification des actions :

G : Gestion

S : Suivi, inventaire

V : Valorisation, information, communication

A : Animation

Hiérarchisation des actions :

1 : Action prioritaire

2 : Action moins urgente mais indispensable

3 : Action utile ou complémentaire, à mettre en œuvre en fonction des opportunités

Liste des fiches actions :

G1 : Aménager et entretenir les cavités, ouvrages et bâtiments d'intérêt chiroptérologique

G2 : Affiner la connaissance chiroptérologique du site

G3 : Créer des gîtes artificiels

G4 : Préserver les habitats naturels, en particulier la ripisylve, de la fragmentation et de la destruction

S1 : Effectuer un suivi régulier des populations de chauves-souris et compléter les inventaires faunistiques

S2 : Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site

V1 : Diffuser le DOCOB

V2 : Réaliser des plaquettes, bulletins et panneaux d'information

V3 : Organiser des réunions d'information et des visites guidées

A1 : Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000

A2 : Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB

A3 : Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées

Objectif	Mesure de gestion	Code de la mesure
1) Prospecter, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris	Entretenir et préserver la cavité d'Auzelles et ses abords	G1
	Aménager, préserver ou entretenir les éventuels ouvrages d'art, bâtiments et cavités d'intérêt chiroptérologique pour favoriser leur fréquentation par les chauves-souris	
	Prospecter des ouvrages (bâtiments, églises, ponts) à la recherche notamment de colonies de reproduction	G2
	Prospecter la forêt à la recherche de gîtes arboricoles	
	Créer des gîtes artificiels	G3
2) Maintenir un milieu de vie préservé pour les chauves-souris	Préserver et gérer extensivement les forêts et la ripisylve	G4
	Lutter contre la discontinuité des habitats naturels	
	Limiter l'utilisation des produits chimiques (bâtiments, routes ...)	A1, V2, V3
3) Suivre les habitats et les espèces du site	Effectuer un suivi régulier des populations de chauves-souris et compléter les inventaires faunistiques	S1
	Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site	S2
4) Informier, sensibiliser	Informier les habitants, les visiteurs et les usagers du site	V1, V2, V3
	Informier les propriétaires, les locataires, les exploitants forestiers	
	Informier les services techniques	
Tous	Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000	A1
	Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB	A2
	Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées	A3

Tableau 7 : Mesures de gestion du site Natura 2000 d'Auzelles

6.1. LES FICHES ACTIONS

G1	Aménager et entretenir les cavités, ouvrages et bâtiments d'intérêt chiroptérologique	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 1 : Prospecter, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et maintenir une fermeture efficace de la grille de la cavité d'Auzelles. Un gros cadenas pourra être mis en place dans un premier temps, puis si celui-ci se dégrade (cause naturelle ou volontaire), des travaux de fermeture plus lourds seront envisagés. • Remettre en état les barbelés entourant la parcelle de la cavité d'Auzelles pour éviter la fréquentation du site, notamment par les véhicules à moteur. • Mettre en place un système empêchant le Blaireau de pénétrer dans la cavité et tester les incidences sur sa fréquentation par les chauves-souris. • Mettre en place une maîtrise foncière ou d'usage de la ruine d'Auzelles et/ou, si cela est jugé pertinent, la réaménager afin d'améliorer son potentiel chiroptérologique. • Des réparations seront à prévoir en cas de dégradations naturelles ou volontaires sur le site. • Des mesures de préservation ou d'aménagement pourront être mises en place sur les gîtes (ouvrage d'art, bâtiment, cavité, gîte arboricole) découverts lors des prospections (voir fiche action S1): <ul style="list-style-type: none"> ✓ aménagements visant à améliorer le potentiel chiroptérologique et/ou visant à favoriser la cohabitation entre les Hommes et les chauves-souris ; ✓ établissement d'un espace de tranquillité à proximité immédiate du gîte ; ✓ aménagements visant à limiter l'accès au gîte si nécessaire, en dehors du suivi annuel (Voir fiche action S1). • Mise en place éventuelle d'accords de maîtrise d'usage de ces gîtes entre le propriétaire et la structure animatrice du site et/ou le maître d'ouvrage, afin d'obtenir les accords nécessaires pour aménager puis suivre le gîte et afin de garantir une continuité de l'action. • Pour la réalisation de ces aménagements, des Contrats Natura 2000 pourront être mis en place : A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site, A32327P ou F22713 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. 	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000 Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit	
Surface et territoire d'application	Surface : ponctuelle (cavité, ruine, ouvrage d'art, gîte arboricole, bâtiment) Territoire : tout le site	

Budget prévisionnel	<p><u>Fermeture de la cavité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 € pour un gros cadenas - Non chiffrable à l'heure actuelle pour une réparation plus lourde <p><u>Remise en état des barbelés :</u> 600 € (matériel et pose comprise)</p> <p><u>Système de fermeture anti-Blaireau :</u> 200 € (matériel et pose comprise)</p> <p><u>Réaménagement de la ruine d'Auzelles (si cela est jugé pertinent) :</u> non chiffrable à l'heure actuelle</p> <p><u>Réparations ou réaménagement de nouveaux gîtes :</u> non chiffrable à l'heure actuelle</p> <p>Total : 900 €</p>
Dates de mise en œuvre	<p>Fermeture de la cavité : 2012</p> <p>Remise en état des barbelés : 2012</p> <p>Système de fermeture anti-Blaireau : 2012</p> <p>Réaménagement de la ruine d'Auzelles (si cela est jugé pertinent) : 2013</p> <p>Réparations ou aménagement des gîtes : ponctuellement lors de la découverte de nouveaux gîtes ou de dégradations</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'aménagements réalisés</p> <p>Nombre de gîtes d'intérêt chiroptérologique entretenus et/ou préservés</p> <p>Nombre de conventions de gestion établies</p>

G2	Affiner la connaissance chiroptérologique du site	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 1 : Prospecter, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris	
Habitats/ espèces visés	Toutes les espèces	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Prospecter des ouvrages (bâtiments, églises, ponts, cavités) à la recherche notamment de colonies de reproduction. Des enquêtes identiques à celles menées durant la rédaction du DOCOB pourront être lancées auprès de la population afin de recueillir leurs observations chiroptérologiques, notamment à l'intérieur de leurs propriétés. La cavité d'Auzelles n'étant pas un gîte d'hibernation, le rayon de prospection et d'enquête devra être supérieur à 2 km. • Réaliser une étude par détection d'ultrasons et éventuellement par capture, afin d'améliorer la connaissance chiroptérologique du site, notamment concernant les différentes espèces présentes, les zones de chasse ainsi que les corridors de déplacement utilisés par les chauves-souris sur le site. • Prospecter la forêt à la recherche de gîtes arboricoles potentiels et/ou utilisés. Les arbres présentant des gîtes ayant un potentiel chiroptérologique pourront être marqués en lien avec la fiche action G4 et en accord avec le propriétaire et le gestionnaire. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivité, structure animatrice, bureaux d'études, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<u>Réalisation des prospections et des enquêtes</u> : 4 jours/an * 450 € = 1 800 €/an <u>Réalisation d'une étude avec détecteur ultrason/capture</u> : 4 500 € Total sur 6 ans : 14 400 €	
Dates de mise en œuvre	Réalisation des prospections et des enquêtes : 2012, 2013 et 2014 Réalisation d'une étude avec détecteur d'ultrasons/capture : 2012 et 2017	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gîtes potentiels prospectés Nombre de gîtes d'intérêt chiroptérologique découverts Nombre de colonies de reproduction découvertes	

G3	Créer des gîtes artificiels	Priorité 3
Objectif concerné	Objectif 1 : Prospector, préserver et aménager les gîtes à chauves-souris	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des nichoirs arboricoles (gîtes artificiels) sur le site afin de mieux cerner l'utilisation du territoire par les chauves-souris, notamment en milieu forestier. • Le suivi des nichoirs sera réalisé dans le cadre de la fiche action S1. • La pose et l'achat des nichoirs pourront être réalisés via un Contrat Natura 2000 : A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site ou A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. 	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, associations naturalistes	
Surface et territoire d'application	Surface : ponctuelle Territoire : tout le site	
Budget prévisionnel	<u>Achat de 10 nichoirs à 50 € et pose : 1 250 €</u>	
Dates de mise en œuvre	Achat et pose des nichoirs : en 2013, si l'étude avec le détecteur d'ultrasons, les prospections et les enquêtes n'ont pas permis de cerner totalement l'utilisation du territoire, notamment des forêts par les chauves-souris	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de nichoirs posés	

G4	Préserver les habitats naturels, en particulier la ripisylve, de la fragmentation et de la destruction	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 2 : Maintenir un milieu de vie préservé pour les chauves-souris	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le but de lutter contre la fragmentation et la destruction des habitats naturels, mettre en place une concertation avec la Communauté de communes du Pays de Cunlhat et la commune d'Auzelles lors de l'élaboration du PLUI, afin de rechercher le zonage le plus approprié pour répondre aux objectifs du DOCOB et si possible les mesures correspondantes. La mise en place de zonages participant à la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire, en particulier la ripisylve (envisager leur classement en Espace Boisé Classé (EBC) ou, en élément remarquable du paysage avec une préconisation d'interdiction de plantation de résineux allochtones ou de Peupliers de culture à moins de 10 m des cours d'eau), sera notamment à étudier. • S'assurer que les Plans de Développement de Massif, les réglementations des boisements et les schémas de desserte vont dans le sens de la préservation de la ripisylve et des autres habitats naturels. • Préserver la ripisylve et son fort intérêt écologique par un minimum d'intervention : entretien et cueillette occasionnelle par pied d'arbre. En effet, la rentabilité d'exploitation ou de replantation de ces forêts est faible et la préservation de ce milieu est assurée par une bonne dynamique fluviale du cours d'eau. • D'autres actions pourront être mises en place via un Contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (Contrat Natura 2000 F22705) : vise notamment à marquer les éventuels arbres gîtes ; ✓ Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Contrat Natura 2000 F22712) : vise à favoriser les gîtes arboricoles pour les chiroptères ; ✓ Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (Contrat Natura 2000 F22715) : vise à diversifier les forêts notamment en terme d'âges et d'essences ; ✓ Élimination ou limitation d'une espèce indésirable (Contrat Natura 2000 F22711) : vise notamment à supprimer les plantations de résineux allochtones ; ✓ Mise en œuvre de régénérations dirigées (Contrat Natura 2000 F22703) : pourra par exemple s'utiliser suite à la coupe d'une plantation de résineux ; ✓ Restauration et entretien de la ripisylve : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (Contrat Natura 2000 A32311P), Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (A32311R), Mise en œuvre de régénérations dirigées (F22703), Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F22706). • S'ils le souhaitent, les propriétaires et/ou gestionnaires forestiers peuvent également s'engager dans une démarche de gestion durable de la forêt, via l'adhésion à la Charte Natura du site (voir fiche action A1). 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000 Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit	

Surface et territoire d'application	Surface : 4,5 ha pour les habitats forestiers Territoire : tout le site
Budget prévisionnel	<u>Actions d'animation</u> : 4 jours/an * 450 € = 1 800 €/an <u>Contrats Natura 2000</u> : estimation à 2 000 €/an <u>Total sur 6 ans</u> : 18 800 €
Dates de mise en œuvre	Animation : 2012 à 2017 Contrats Natura 2000 : 2014 à 2017
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Contrats Natura 2000 mis en place et surface engagée

S1	Effectuer un suivi régulier des populations de chauves-souris et compléter les inventaires faunistiques	Priorité 1 et 2
Objectif concerné	Objectif 3 : Suivre les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<p>Priorité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un suivi régulier de la cavité et de la ruine d'Auzelles : un passage hivernal et un autre estival seront réalisés chaque année. En 2012, un passage est prévu chaque saison. • Effectuer un suivi des nichoirs qui seront installés sur le site (fiche action G2) : trois passages seront réalisés chaque année (printemps, été et automne). • Effectuer un suivi régulier des gîtes d'intérêt chiroptérologique découverts lors des prospections. • Effectuer un suivi spécifique si des travaux ou des projets doivent avoir lieu à proximité d'un gîte : suivi des chauves-souris avant, pendant et après les travaux ou projets. <p>Priorité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'apparition et/ou l'évolution des espèces animales envahissantes sur le site. Si des espèces indésirables sont localisées, des Contrats Natura 2000 pourront être mis en place : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (Contrat Natura 2000 F22711 ou A32320P et R) • Rechercher et localiser d'autres espèces animales d'intérêt communautaire : reptiles, papillons, insectes, poissons ... 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, associations naturalistes, experts scientifiques	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<p><u>Suivi de la cavité et de la ruine d'Auzelles</u> : - en 2012 : 3 jours * 450 € = 1350 € - de 2013 à 2017 : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an</p> <p><u>Suivi des nichoirs</u> : 1 jour/an * 450 € = 450 €/an</p> <p><u>Suivi des espèces envahissantes</u> : 1 jour/an * 450 € = 450 €/an</p> <p><u>Recherche d'autres espèces d'intérêt communautaire</u> : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an</p> <p><u>Suivi de nouveaux gîtes ou suivi lié à des travaux/projets</u> : non chiffrable à l'heure actuelle</p> <p>Total sur 6 ans : 10 350 €</p>	
Dates de mise en œuvre	<p>Suivi de la cavité et de la ruine d'Auzelles : de 2012 à 2017</p> <p>Suivi des nichoirs : 2014 à 2017</p> <p>Suivi des espèces envahissantes : 2013 et 2016</p> <p>Recherche d'autres espèces d'intérêt communautaire : 2013 et 2017</p> <p>Suivi de nouveaux gîtes ou suivi liés à des travaux/projets : non prévisible à l'heure actuelle</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'inventaires ou de suivis réalisés</p> <p>Nombre de gîtes différents suivis</p> <p>Nombre de nouvelles espèces animales d'intérêt communautaire découvertes sur le site</p> <p>Nombre de chantiers d'élimination d'espèces animales envahissantes mis en œuvre</p>	

S2	Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats naturels du site	Priorité 1 et 2
Objectif concerné	Objectif 3 : Suivre les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<p>Priorité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualiser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000. <p>Priorité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce du site. Suivre l'évolution des peuplements forestiers du site : diversité des âges, nombre d'arbres morts, sénescents ou à cavités. Suivre l'apparition et/ou l'évolution des espèces végétales envahissantes sur le site. <p>Si des espèces indésirables sont localisées, des Contrats Natura 2000 pourront être mis en place : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (Contrat Natura 2000 F22711 ou A32320P et R)</p>	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureau d'études, associations naturalistes, experts scientifiques, établissements publics	
Surface et territoire d'application	<p>Surface : 12 ha</p> <p>Territoire : tout le site</p>	
Budget prévisionnel	<p><u>Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p><u>Suivi des habitats</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p><u>Suivi des peuplements forestiers du site</u> : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an</p> <p><u>Suivi des espèces envahissantes</u> : 1 jour/an * 450 € = 450 €/an</p> <p>Total sur 6 ans : 5 400 €</p>	
Dates de mise en œuvre	<p>Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels : 2012</p> <p>Suivi des habitats : 2017</p> <p>Suivi des peuplements forestiers du site : 2013 et 2016</p> <p>Suivi des espèces envahissantes : 2012 et 2016</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'inventaires ou de suivis réalisés</p> <p>Nombre de chantiers d'élimination d'espèces végétales envahissantes mis en œuvre</p>	

V1	Diffuser le DOCOB	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 4 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	Diffuser le document d'objectifs par la structure animatrice du site : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impression et diffusion d'exemplaires papier pour la commune d'Auzelles et les services de l'Etat ; ✓ Réalisation et diffusion de CD-Rom pour les autres membres du COPIL ; ✓ Mise en ligne du DOCOB sur internet, notamment sur le site internet de la structure animatrice. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<u>Impression des exemplaires papier</u> : 150 € <u>Réalisation de CD</u> : 100 € <u>Envoi des exemplaires papiers et des CD</u> : 50 € Total : 300 €	
Dates de mise en œuvre	2012	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'exemplaires du DOCOB diffusés	

V2	Réaliser des plaquettes, bulletins et panneaux d'information	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 4 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger, concevoir graphiquement et imprimer une plaquette d'information biannuelle tout public. Diffuser la plaquette sur des sites internet (structure animatrice, communautés de communes...) et la distribuer dans les mairies, au siège de la structure animatrice... • Rédiger des articles dans les bulletins communaux, intercommunaux et dans les bulletins de la structure animatrice du site Natura 2000. • Participer à des articles de presse et à des émissions de radio. • Installer un panneau d'information à l'entrée de la parcelle sur laquelle se situe la cavité (Contrat A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ou F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt). 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000 Contrats Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<u>Rédaction d'une plaquette d'information</u> : 2 jours * 450 € = 900 € <u>Conception graphique et impression d'une plaquette d'information</u> : 800 € <u>Réalisation et installation de 2 panneaux d'information</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des textes, conception graphique et installation des panneaux : 3 jours * 450 € = 1 350 € - Conception matérielle des 2 panneaux (financée via un Contrat Natura 2000) : 2 * 300 € = 600 € <u>Rédaction d'un article communal, intercommunal, de presse ou participation à une émission de radio</u> : 2 jours * 450 € = 900 € Total sur 6 ans : 12 450 €	
Dates de mise en œuvre	Plaquette d'information : 2012, 2014 et 2016 Rédaction d'articles ou participation à une émission de radio : tous les ans Implantation de panneaux d'information : 2013	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de plaquettes d'information diffusées Nombre de participations à des bulletins communaux, des articles de presse ou des émissions de radio Nombre de panneaux d'information installés	

V3	Organiser des réunions d'information et des visites guidées	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 4 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions d'information et d'échange à destination : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des habitants, des visiteurs et des usagers du site dès le plus jeune âge ; ✓ des propriétaires, des locataires, des forestiers ; ✓ des services techniques (communes, services des routes...). • Ces réunions pourront être accompagnées de visites, notamment nocturnes, sur le terrain. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	2 jours * 450 € = 900 € par an tous les deux ans (alternance avec la réalisation d'une plaquette d'information : action V2) Total sur 6 ans : 2 700 €	
Dates de mise en œuvre	2013, 2015 et 2017	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions et de visites organisées Nombre de personnes présentes à chaque réunion et/ou visite	

A1	Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000	Priorité 1
Objectif concerné	Tous	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les propriétaires et ayants droit des parcelles situées dans le site Natura 2000 de l'existence de la Charte Natura 2000 et promouvoir son adhésion : <ul style="list-style-type: none"> ✓ organisation de réunions d'information ; ✓ parution d'articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux, d'articles de presse, de messages radiophoniques ; ✓ contact par courrier (le seuil de contact des propriétaires est à déterminer). • Accompagner les futurs adhérents à la Charte Natura 2000 dans les démarches administratives qui y sont liées. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface et territoire d'application	Surface : 12 ha Territoire : tout le site	
Budget prévisionnel	2012, 2013 et 2014 : 5 jours/an * 450 € = 2 250 €/an 2015, 2016 et 2017 : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an Total sur 6 ans : 9 450 €	
Dates de mise en œuvre	2012 à 2017	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions et/ou d'articles d'information réalisés Nombre de propriétaires rencontrés Nombre de Chartes Natura 2000 signées	

A2	Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB	Priorité 1
Objectif concerné	Tous	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, animer et suivre les actions prévues dans le DOCOB. • Suivre la démarche Natura 2000 au niveau national, régional et départemental. • Suivre les éventuels projets émergents sur le site ou à proximité ainsi que leurs impacts. • Echanger régulièrement avec les acteurs et les porteurs de projets en lien avec le territoire du site Natura 2000. • Suivre et participer aux futures démarches allant dans le sens du retraitement et/ou du confinement des déchets de la mine d'Auzelles. • Certaines actions concourant à la préservation des habitats et des espèces du site ne sont pas réalisables via les outils Natura 2000. La concertation avec les acteurs locaux constituera, avec l'information et la sensibilisation (fiches actions V1, V2 et V3), le seul moyen de mettre en œuvre ces actions et d'atteindre certains des objectifs du DOCOB. La concertation pourra porter sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ s'assurer de la bonne prise en compte par les acteurs locaux des statuts de protection des habitats et des espèces du site ; ✓ s'appuyer sur les missions de police de l'environnement de la DDT, l'ONEMA, de l'ONF et de l'ONCFS ; ✓ une concertation concernant l'entretien des abords des voies de communication et des espaces publics pourra se mettre en place afin de minimiser l'utilisation des produits chimiques et/ou d'utiliser les produits les moins toxiques. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, établissements publics, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface et territoire d'application	Surface : supérieure à 12 ha Territoire : tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	8 jours/an * 450 € = 3 600 €/an Total sur 6 ans : 21 600 €	
Dates de mise en œuvre	2012 à 2017	
Indicateurs d'évaluation	Niveau de satisfaction du COPIL	

A3	Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées		Priorité 1
Objectif concerné	Tous		
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats		
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan annuel des actions programmées, des actions réalisées et des dépenses effectuées sur le site Natura 2000. • Remplir les indicateurs de suivi du site. • Programmer les actions pour l'année n+1. • Organiser une réunion du COPIL afin de présenter le bilan et la programmation des actions pour l'année n+1. 		
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000		
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage		
Surface et territoire d'application	Surface : 12 ha Territoire : tout le site		
Budget prévisionnel	<u>Réalisation du bilan, remplissage des indicateurs de suivi et programmation des actions pour l'année n+1</u> : 3 jours/an * 450 € = 1 350 €/an <u>Organisation de la réunion annuelle du COPIL</u> : 3 jours/an * 450 € = 1 350 €/an Total sur 6 ans : 16 200 €		
Dates de mise en œuvre	2012 à 2017		
Indicateurs d'évaluation	Taux de participation à la réunion annuelle du COPIL		

6.2. LE BUDGET ESTIMATIF

L'animation de ce DOCOB démarrera en 2012 ; ainsi, le budget estimatif global est évalué à partir de 2012 pour 6 années de mise en œuvre. Le montant global estimé de 2012 à 2017 est de 113 800 €. A noter que le coût de certaines actions n'a pas pu être estimé.

Ce budget demeure estimatif, il sera adapté et décliné chaque année en fonction des moyens budgétaires mobilisables et des opportunités.

Répartition du budget par poste de dépense :

Actions de gestion : 31 %

Actions de suivi et d'inventaire : 14 %

Actions de valorisation et communication : 14 %

Actions d'animation : 41 %

Répartition du budget par origine de financement :

Contrats Natura 2000 et MAE-t (Etat/ Europe) : 9 850 € soit 9 %

Crédits d'animation Natura 2000 (Etat/ Europe) : 103 950 € soit 91 %

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « AUZELLES »

	2012		2013		2014		2015		2016		2017		TOTAL
	financements		financements		financements		financements		financements		financements		
	Contrat N2000	Animation N2000	Contrat N2000	Animation N2000	Contrat N2000	Animation N2000	Contrat N2000	Animation N2000	Contrat N2000	Animation N2000	Contrat N2000	Animation N2000	
GESTION		9 000	1 250	3 600	2 000	3 600	2 000	1 800	2 000	1 800	2 000	6 300	35 350
G1 : Aménager et entretenir les gîtes d'intérêt chiroptérologique		900											900
G2: Affiner la connaissance chiroptérologique		6 300		1 800		1 800						4 500	14 400
G3 : Créer des gîtes artificiels			1 250										1 250
G4 : Préserver les habitats naturels		1 800		1 800	2 000	1 800	2 000	1 800	2 000	1 800	2 000	1 800	18 800
SUIVIS ET ETUDES		3 150		3 150		1 350		1 350		3 150		3 600	15 750
S1 : Suivi des populations de chauves-souris et inventaires faunistiques		1 350		2 250		1 350		1 350		1 800		2 250	10 350
S2 : Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site		1 800		900						1350		1 350	5 400
VALORISATION ET COMMUNICATION		2 900	600	3 150		2 600		1 800		2 600		1 800	15 450
V1 : Diffuser le DOCOB		300											300
V2 : Réaliser des bulletins, plaquettes et panneaux d'information		2 600	600	2 250		2 600		900		2 600		900	12 450
V3 : Organiser des réunions d'information et des visites guidées				900				900				900	2 700
ANIMATION DU DOCOB		8 550		8 550		8 550		7 200		7 200		7 200	47 250
A1 : Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000		2 250		2 250		2 250		900		900		900	9 450
A2 : Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB		3 600		3 600		3 600		3 600		3 600		3 600	21 600
A3 : Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées		2 700		2 700		2 700		2 700		2 700		2 700	16 200
TOTAL / an / type de financement	0	23 600	1 850	18 450	2 000	16 100	2 000	12 150	2 000	14 750	2 000	18 900	113 800
TOTAL/an	23 600	20 300	18 100	14 150	16 750	20 900							

Tableau 8 : Budget estimatif global de mise en œuvre du DOCOB et programmation des actions

6.3. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 du site FR 830 1044 « Auzelles »

L'adhésion à la présente Charte ne dispense en aucun cas le signataire du respect de la loi et des réglementations en vigueur sur ses parcelles ou sur l'ensemble du site (Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, Code de l'Environnement, Code Forestier...).

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :

(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① **Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la Charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts** pour la réalisation des suivis et des inventaires des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La responsabilité du signataire ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.

② **Informé tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues par celle-ci** (transmettre un exemplaire de la Charte).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la Charte Natura 2000 par le prestataire.

③ **Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets.**

Point de contrôle : Affleurement du sol naturel.

④ **Ne pas introduire d'espèces envahissantes ni favoriser leur propagation :**

- Liste des espèces végétales envahissantes en annexe 1 de la Charte ;
- Liste indicative d'espèces animales exotiques envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, Ecrevisses américaines ;
- Dans les rivières de première catégorie du site, ne pas introduire les poissons suivants : Brochet, Perche, Sandre et Black-bass.

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

⑤ **Ne pas traverser les milieux naturels, les haldes, le cours d'eau et les berges avec des engins motorisés de loisirs en dehors des zones prévues à cet effet** (chemins ouverts à la circulation, dispositifs de franchissement adaptés...).

Point de contrôle : Absence de traces ou de dégradations.

☐ RIVIERES ET MILIEUX ASSOCIES

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas planter à moins de 10 m des cours d'eau les espèces suivantes : résineux allochtones, Peupliers de culture et autres espèces allochtones. En cas de plantation, utiliser des essences de feuillus adaptées** (liste en annexe 2 de la Charte Natura 2000).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② **Ne pas réaliser de coupes à blanc, d'arrachage, de dessouchage ou de destruction de la ripisylve** sauf travaux de restauration et de gestion validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la continuité du linéaire d'arbres.

③ **Ne pas stocker de bois sur les berges du cours d'eau (risque de déstabilisation).**

Point de contrôle : Absence de stockage de bois sur les berges du cours d'eau.

☐ FORETS

Engagements soumis à contrôles

① **Maintenir les peuplements autochtones. Dans ces peuplements autochtones, en cas de plantation ou d'enrichissement, ne pas utiliser d'essences allochtones (Epicéa, Mélèze, Douglas, Peupliers de culture...) mais utiliser des essences de feuillus adaptées** (liste des essences à implanter en forêt non alluviale en annexe 3 de la Charte Natura 2000).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② **Ne pas réaliser de coupes à blanc sur une surface supérieure à 0,5 ha sauf avis favorable délivré par la structure animatrice.** Cet avis peut le cas échéant être accompagné de préconisations (date ou modalité d'intervention).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ **Lors des coupes d'amélioration, conserver le sous-étage, et tout particulièrement les bois morts ou sénescents.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe du sous-étage après les coupes d'amélioration.

④ **Conserver par hectare un minimum de 3 arbres dépérissants, à cavités, ou morts sur pied dans l'étage dominant, d'un diamètre supérieur ou égal à 30 cm, mesuré à 1,30 m de hauteur. En cas de gîte arboricole chiroptérologique connu, conserver l'arbre qui sera marqué par l'animateur.**

Les parcelles ou parties de parcelles ne contenant pas de tels arbres au moment de l'adhésion (jeunes peuplements ou jeunes plantations) ne sont pas concernées par cet engagement.

En cas de risque sanitaire ou de mise en danger du public, l'arbre (ou les arbres) concerné peut être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

□ **HABITATS A CHAUVES-SOURIS**

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas obturer hermétiquement les gîtes** (bâtiments, ouvrages d'art, ouvrages miniers) **et conserver un accès** (15 cm de hauteur, 50 cm de largeur) **permettant le passage des chauves-souris. Dans la mesure du possible, conserver un accès aux gîtes pour le suivi scientifique.**

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris et pour le suivi scientifique.

② **Ne pas déranger les chauves-souris** (bruit, feu, éclairage, effarouchement) **dans les gîtes ou à leur proximité immédiate** (dans un rayon de 10 mètres). Chercher des solutions avec l'animateur Natura 2000 en cas de nuisances.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

③ **Respecter la plus grande tranquillité à proximité immédiate des gîtes en limitant les activités humaines dérangeantes du 15 mars au 15 août pour les gîtes de reproduction et du 1er octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ **Ne pas pénétrer dans les gîtes à chauves-souris en dehors du suivi scientifique.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ **Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes ayant un potentiel chiroptérologique.**

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

le :, à.....

signature du ou des propriétaires

le :, à.....

signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par type de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes.
- Limiter les apports de produits chimiques, amendements, fertilisants ou épandages sur le site et particulièrement aux abords des habitats d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces et des cours d'eau.
- Limiter les interventions sur la végétation du 15 mars au 15 juillet.
- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins d'exploitation agricole et forestière.

RIVIERES ET MILIEUX ASSOCIES

- Favoriser une ripisylve large d'au moins 5 mètres le long du cours d'eau, ou à défaut une bande enherbée.
- Préserver la ripisylve et son fort intérêt écologique par un minimum d'intervention : entretien et cueillette occasionnelle par pied d'arbre.
- Eviter de dessoucher les arbres coupés sur les berges.
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique.
- Effectuer une gestion raisonnée des embâcles sans enlèvement systématique.

FORETS

- Privilégier la régénération naturelle des parcelles boisées.
- En cas d'exploitation des forêts, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.
- Favoriser le dépressage des forêts.
- Privilégier l'utilisation d'engins légers adaptés en bon état d'entretien et un débardage par traction animale.
- Eviter d'utiliser des produits chimiques.
- Maintenir les arbres dépérissants, creux, fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes (risque de chute).
- Conserver un maximum de bois mort, chandelle, volis ou chablis, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

HABITATS A CHAUVES-SOURIS

- Eviter tout contact direct avec les chauves-souris afin d'éviter tout risque de blessure pour l'animal ou pour l'homme.

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE (source : CBNMC, 2009)

Nom latin	Nom français	
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense	
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)	
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon	
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil	
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique	
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova	Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie à feuilles d'armoise	
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo	
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthé glanduleux (Faux-verniss du Japon)	
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo	
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
	<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
	<i>Aster x salignus</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
	<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère	
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu	
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)	
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*	Campylopus introflexus	
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collomie à grandes fleurs	
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
	<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
	<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa	
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms	
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*	Galéga officinal	
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Hélianthe raide
	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Hélianthe tubéreux (Topinambour)
	<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule	
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour	
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap	
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs	
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
	<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse	
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John*	Lysichiton d'Amérique	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles	
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté	
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>	Bambous	
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux	
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif	
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
	<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Seneçon du Cap	
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Véronique voyageuse	
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampourde blanchâtre
	<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampourde d'Italie
	<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits
	<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne



ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION DANS LA RIPISYLVE

Espèces arbustives :

Cerisier à grappes (*Prunus padus*)
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Noisetier (*Corylus avellana*)
Prunellier (*Prunus spinosa*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)
Saulle cassant (*Salix fragilis*)
Saulle pourpre (*Salix purpurea*)
Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)

Espèces arborescentes :

Essences principales :

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Orme champêtre (*Ulmus minor*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Saulle à trois étamines (*Salix triandra*)
Saulle des vanniers (*Salix viminalis*)
Saulle blanc (*Salix alba*)

Essences Accessoires :

Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Orme de montagne (*Ulmus montana*)
Merisier (*Prunus avium*)
Saulle cendré (*Salix cinerea*)
Salix x rubens (*Salix alba* x *Salix fragilis*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)

ANNEXE 3 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN FORET NON ALLUVIALE

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
Orme champêtre (*Ulmus minor*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule marsault (*Salix gr. caprea*)
Sapin pectiné (*Abies alba*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Les annexes de la directive Habitats

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

Annexe 3 : Fiches habitats

Annexe 4 : Fiche espèce

Liste des sigles et abréviations

Bibliographie

Sites internet consultés

Annexe 1

Les annexes de la directive Habitats

La directive Habitats-Faune-Flore est composée de six annexes :

- L'**annexe I** liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC). Certains d'entre eux sont définis comme des habitats "prioritaires" (en danger de disparition).
- L'**annexe II** regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC. Certaines d'entre elles sont définies comme des espèces "prioritaires" (en danger de disparition).
- L'**annexe III** donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- L'**annexe IV** liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- L'**annexe V** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- L'**annexe VI** énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Annexe 2

Liste des membres du comité de pilotage

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Le Directeur Départemental des Territoires

Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Ou leurs représentants.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional Auvergne

Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme

Le Président du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Cunlhat

Le Maire de la commune d'Auzelles

Ou leurs représentants

Représentants de propriétaires, exploitants et usagers :

Le propriétaire de la cavité minière de Chabanettes

Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-Dôme

Le Président de la Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme

Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme

Ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Président de Chauve-souris Auvergne

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme

Le Président de Puy-de-Dôme Nature Environnement

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Ou leurs représentants

Annexe 3

Fiches habitats

Habitat générique Natura 2000 :	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	6430-7 : Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	37.72 : Franges des bords boisés ombragés
Groupe végétal :	Ourlet hygrocline à Cerfeuil hérissé

Caractères diagnostiques de l'habitat*Caractéristiques stationnelles et chorologiques*

Mégaphorbiaie hygrocline de lisière forestière se rencontrant très ponctuellement en amont du site, en bordure du petit ruisseau provenant du versant sud du site.

Physionomie, structure

Cet habitat correspond à une communauté nitro-hygrophile d'herbacées habituellement à grandes feuilles avec du Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Compagnon rouge (*Silene dioica*), Cerfeuil hérissé (*Chaerophyllum hirsutum*), Dorine à feuille opposée (*Chrysosplenium oppositifolium*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Grande Ortie (*Urtica dioica*).

Etat de l'habitat*Typicité / exemplarité / représentativité*

Cette communauté est typique des végétations retenues au titre de la directive « Habitats ». Elle est représentative des lisières forestières fraîches et riches en azote, comme sur le site, le long d'un petit ruisseau intermittent affluent du Miodet.

Intérêt patrimonial

Végétation commune des lisières ou clairières forestières ainsi que le long de petits cours d'eau du Massif central. Cet habitat est très ponctuel, ce qui limite considérablement son intérêt patrimonial.

Etat de conservation, menaces

Son état de conservation est moyen, du fait qu'il soit en contact direct avec une plantation d'épicéas.

Dynamique de la végétation

Stabilisation ou évolution naturelle vers une forêt nitrophile de type frênaie.

Répartition dans le site

Cet habitat est présent sur une très petite surface (200 m²) le long d'un ruisseau intermittent en situation ombragée.

Habitat générique Natura 2000 :	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	91E0*-8 : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux
Statut :	<u>Habitat prioritaire</u>
CORINE biotopes :	44.32 : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide
Groupement végétal :	Aulnaie-frênaie à Laïche espacée

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Formations alluviales des petits ruisseaux limitées spatialement du fait des fortes pentes. La forêt alluviale est présente tout le long du Miodet et forme un rideau d'arbres de part et d'autre en bordure immédiate du cours d'eau.

Physionomie, structure

La strate arborée est composée presque exclusivement de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La strate arbustive est globalement composée des mêmes espèces. La strate herbacée est très riche avec une dominance des espèces typiques de cet habitat que sont la Laïche espacée (*Carex remota*) et la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*).

Cet habitat est très bien exprimé le long du Miodet au niveau de sa traversée de la zone d'étude du site Natura 2000 : il est dominé par des Aulnes et des Frênes et abrite de nombreuses espèces (plus de 45 espèces répertoriées sur un relevé de 300 m² de part et d'autre du cours d'eau).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

La forêt alluviale observée sur le site est bien typique de cet habitat avec un cortège complet.

Cet habitat est bien représentatif de la partie amont des cours d'eau, comme ici sur le Miodet.

Intérêt patrimonial

Habitat de **fort intérêt patrimonial** occupant des surfaces très contraintes par l'encaissement de la rivière (0,4 ha sur la zone d'étude du site). La valeur patrimoniale de cet habitat est forte, sa conservation étant d'intérêt prioritaire au titre de la Directive, et la richesse spécifique du groupement observé à Auzelles est particulièrement élevée.

Etat de conservation, menaces

Son état de conservation est bon dans les parties les plus larges du lit de la rivière, contrainte par un muret de pierres au niveau de l'ancienne mine et une pente forte au nord, qui empêchent la végétation alluviale de s'étendre sur de larges zones.

Dynamique de la végétation

Habitat stable dans le temps et inféodé à la proximité du cours d'eau.

Répartition dans le site

Habitat rencontré en cordon le long du Miodet. Les surfaces occupées restent faibles.

Habitat générique Natura 2000 :	9120 : Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	9120-2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à houx
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	41.12 : Hêtraies atlantiques acidiphiles
Groupement végétal :	Hêtraie-chênaie à houx

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisements mésophiles oligotrophes⁹ d'affinité atlantique, qui se développent sur un substrat plus ou moins acide et frais, à la faveur d'une forte pente. Cet habitat se rencontre à l'étage collinéen ou montagnard.

Physionomie, structure

La strate arborée est dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Chêne rouvre (*Quercus robur*). La strate arbustive est bien représentée, avec notamment du Houx (*Ilex aquilifolium*), du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera peryclimenum*) et de jeunes plants de sapin (*Abies alba*). La strate herbacée est composée de la flore acidiphile typique de ce milieu avec une dominance de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), et aussi du Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), des ronces (*Rubus gp. Fruticosus*) ou encore de la Sauge des bois (*Teucrium scorodonia*).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Cet habitat est représenté sur des surfaces assez restreintes de part et d'autre du cours d'eau, et se retrouve « coincé » entre des plantations de conifères et des boisements de pins sylvestres, du fait des activités humaines.

Cet habitat, bien typique, est bien représentatif du site Natura 2000 (23 % du site).

Intérêt patrimonial

Il s'agit de boisements relativement communs à l'échelle du Massif central. Sur le site, l'intérêt patrimonial de cet habitat est limité par la relative pauvreté de la strate herbacée.

Etat de conservation, menaces

Son état de conservation est moyen car l'habitat est relativement mal exprimé (présence du houx notamment très sporadique). La gestion des boisements de conifères alentours et la présence des résidus de la mine sont des facteurs limitants pour le développement de l'habitat.

Dynamique de la végétation

Ces boisements représentent le climax forestier (état d'équilibre) sur sols acides de cette région sous influence atlantique.

Répartition dans le site


Habitat rencontré en situation fraîche au cœur du site, et limité par les influences des activités humaines (perturbation des sols par l'exploitation de la mine, plantation de résineux).

⁹ Oligotrophe : qui vit sur des milieux pauvres en éléments nutritifs.

Annexe 4

Fiche espèce

Petit Rhinolophe
(*Rhinolophus hipposideros*)

<p>Classe : Mammifères Ordre : Chiroptères Famille : Rhinolophidés</p> <p>Code Natura 2000 EUR 27 : 1303</p> <p>Autres statuts : toutes les chauves-souris sont protégées en France (loi de Protection de la nature de 1976) ; espèce classée « rare » sur la Liste rouge régionale (2004)</p>	
Description générale	<p>Description physique</p> <p>Le Petit Rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. Il mesure environ 4 cm de long et a une envergure de 19-25 cm, pour un poids de 4-9 g. Il possède un appendice nasal caractéristique en forme de fer-à-cheval. Il a un pelage gris-brun sur le dos et gris-blanc sur le ventre.</p> <p>Activité</p> <p>Il hiberne de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe lâche sans contact suspendu au plafond ou le long de la paroi. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe entièrement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ». Sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (déplacement maximal connu : 146-153 km). Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave.</p> <p>Animal nocturne, il chasse seul ou en petit groupe à proximité du gîte. Il se déplace le long des murs, haies, chemins, lisières, ripisylves... en évitant les milieux très ouverts.</p> <p>Reproduction</p> <p>Elle a lieu de l'automne au printemps. Les femelles se regroupent en colonie (de quelques femelles à plusieurs centaines) en juin-juillet pour produire un jeune par an. L'espérance de vie est de 7 ans.</p> <p>Alimentation</p> <p>Insectivore, le Petit Rhinolophe varie son régime alimentaire au fil des saisons. Il consomme des proies d'envergures variables (3 à 14 mm). Selon les régions, les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les insectes principalement consommés.</p> <p>Répartition géographique</p> <p>Répandu dans presque toute l'Europe jusqu'en Irlande, il est plus rare vers le Nord. En France, il reste rare dans le Nord et l'Est. Il est plus commun dans le Centre et le Sud du pays. En Auvergne, c'est une espèce bien répandue et parmi les plus communes.</p>
Habitat	<p>Espèce de plaine et de moyenne montagne, il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes et à la proximité de l'eau. Il apprécie les paysages bien structurés avec des prairies, bosquets, haies...</p> <p>En hiver, il se disperse et peut occuper toutes les cavités favorables, de la plus petite à la plus grande : mines, tunnels, caves, ponts creux, puits, terriers ou micro-cavités. En été, il occupe des bâtiments (châteaux, églises, moulins, vides sanitaires...) ou tout autre gîte jugé propice.</p>
Répartition sur le site	<p>L'espèce est très régulière sur le site Natura 2000, dans la cavité de Chabanettes, en période de transit. Le reste de l'année, elle fréquente potentiellement l'ensemble du site comme zone de chasse ou de déplacement. Aucune colonie de reproduction n'est actuellement connue sur le site ou à proximité.</p>

Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>L'espèce n'est globalement pas menacée, et semble avoir tendance à reformer ses effectifs progressivement, après d'importantes réductions au XX^e siècle.</p> <p>Sur le site Natura 2000, la cavité de Chabanettes constitue un gîte de transit pour les chauves-souris, dont le Petit Rhinolophe, du printemps à l'automne, parfois jusqu'en hiver.</p> <p>Les habitats variés et globalement bien préservés du site sont favorables à l'espèce.</p>
Menaces	<p>Certains individus peuvent être victimes de mort accidentelle (prédation, trafic routier...).</p> <p>La menace principale pour cette espèce est l'enfermement dans le gîte d'hibernation et la condamnation des accès aux gîtes estivaux, notamment dans les bâtiments.</p>
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none">• Préservation des gîtes d'hibernation ou de reproduction sur le site ou à proximité ;• Maintien de la structure paysagère du site ;• Suivi de l'espèce et des populations de chauves-souris sur le site.

Liste des sigles et abréviations

°C : degré Celsius

alt. : altitude

art. : article

CEN Auvergne : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

CHANES : Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces

CLE : Commission Locale de l'Eau

COPIL : Comité de pilotage

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DOCOB : Document d'objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ha : hectare

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

m : mètre

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

mm : millimètre

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc naturel régional

PNRLF : Parc naturel régional Livradois-Forez

POS : Plan d'Occupation des Sols

RNU : Règlement National d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie

- Agence de l'eau Loire Bretagne, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2010-2015* (2009), 248 p.
- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M., 2006. *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du Massif Central, 984 p.
- ARTHUR L. et LEMAIRE M., 1999. *Les chauves-souris maîtresses de la nuit*, La bibliothèque du Naturaliste, Delachaux et Niestlé. 265 p.
- ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotopie Collection Parthénope. Muséum national d'histoire naturelle. 544 p.
- AUBERT M., et al. (1982), *Carte géologique détaillée au 1/50 000 d'Issoire*, BRGM.
- BARATAUD M. & ROUE S.Y., 1999. *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice*. Le Rhinophe, vol. spec. 2, 136p.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 171 p.
- BENARD D., 2006. *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR830 1044 « Auzelles »*. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, DIREN Auvergne, 22 p.
- BOITIER (E.), 2010. *Suivi des principales cavités à chauves-souris du Parc naturel régional Livradois-Forez Hiver 2009-2010*. Rapport d'étude Parc naturel régional Livradois-Forez et Emmanuel Boitier Consultant, Montaigut-le-Blanc (mars 2010), 39 p.
- BOITIER E., 2001 a. *Evaluation de l'enjeu environnemental, relatif aux chauves-souris des anciennes cavités minières du Livradois-Forez*. Recherche estivale 2001. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, Parc naturel régional Livradois-Forez, 27p.
- BOITIER E., 2001 b. *Evaluation de l'enjeu environnemental, relatif aux chauves-souris des anciennes cavités minières du Livradois-Forez*. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, Parc naturel régional Livradois-Forez, non paginé.
- BOITIER E., 2010. *Suivi des principales cavités à chauves-souris du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, Hiver 2009-2010*. Parc naturel régional Livradois-Forez, 21p.
- CEPA, 1999. *Diagnostics écologiques et fonciers en vue d'une intervention conservatoire*. 15 sites en Auvergne. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. 92 p.
- Commission européenne DG Environnement, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne*, 132 p.
- DIREN Auvergne, 2008. *Natura 2000 en Auvergne*. 94 p.
- ESNOUF S., 2011 – *Contribution au Document d'objectifs « AUZELLES », Site Natura 2000 FR 830 1044, Diagnostic naturaliste*. – Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. Parc naturel régional Livradois-Forez. 20 p.
- FRANE, 2004. *Les Chauves-souris en Auvergne*. Livret, 31p.
- GRENIER E., 1992. *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 655 p.
- LEGRAND R., BERNARD M. & BERNARD T., 2006. *Recueil d'expériences : Etudier et préserver les chauves-souris en Auvergne* – Quelques expériences autour des souterrains, des bâtiments, des ouvrages d'art et des milieux naturels. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Chauve-souris Auvergne, 128p.

Météo-France (2004-2008), *Fiche climatologique*, Courpière (63).

MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L., 2007. *Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères*, EUROBATS Publication Série N°2 (version française), 38p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2009), *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Dore – Etat des lieux*, 145 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2010), *Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez 2010-2022*, 186 p.

SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R. (2009), *Guide méthodologique d'élaboration d'un document d'objectifs Natura 2000*, Atelier technique des espaces naturels, 97 p + annexes.

TERRAZ, L. et al., 2008. *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.

Sites internet consultés

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/>

<http://www.chauve-souris-auvergne.fr/>

CARTES

Liste des cartes

Carte 1 : Situation géographique du site Natura 2000 d'Auzelles

Carte 2 : Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles

Carte 3 : Vue aérienne du site Natura 2000 d'Auzelles

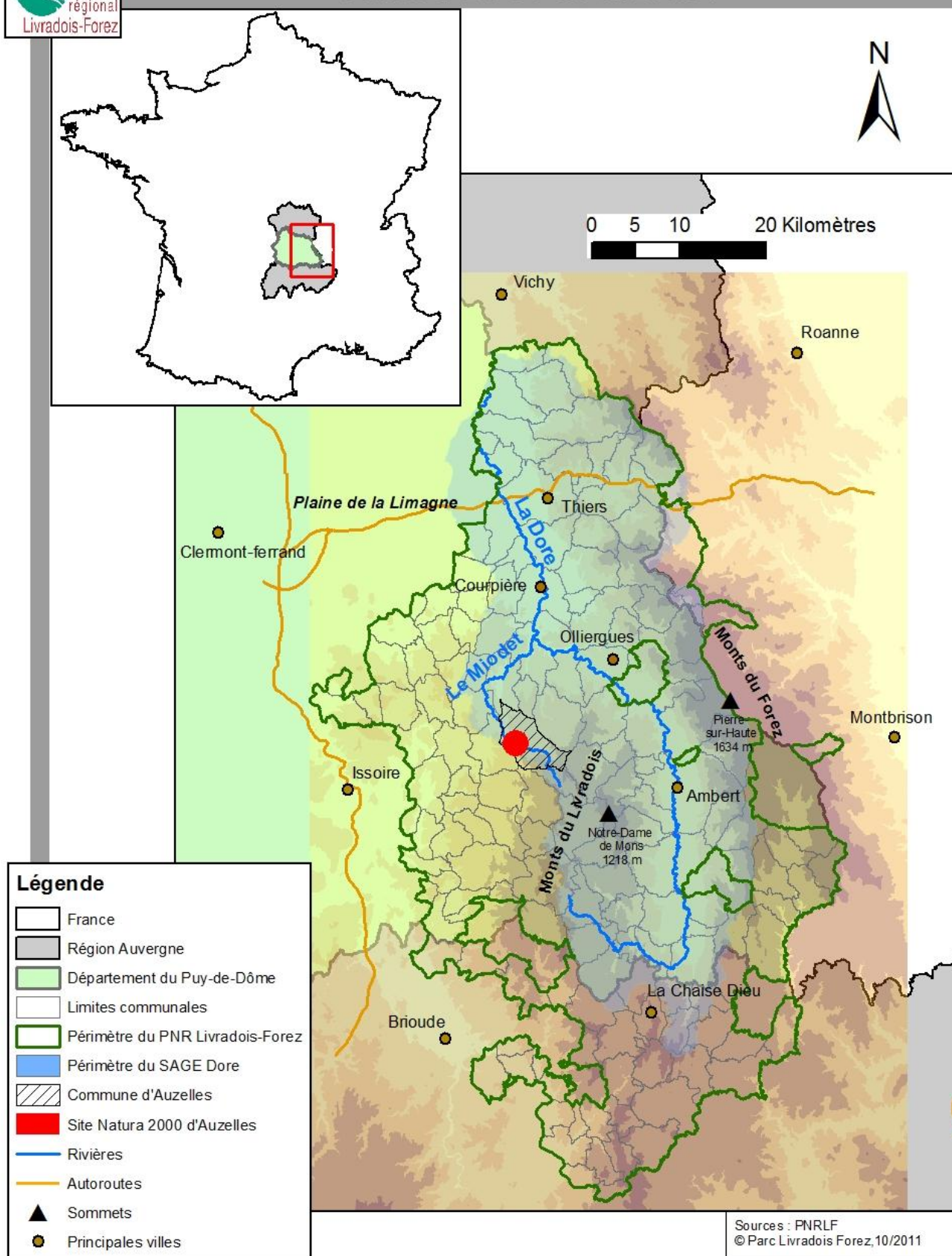
Carte 4 : Cartographie des habitats naturels dominants suivant la typologie CORINE biotopes

Carte 5 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire suivant la typologie Natura 2000

Carte 6 : Zone prospectée pour la recherche de colonies de reproduction de chauves-souris autour du site Natura 2000 d'Auzelles

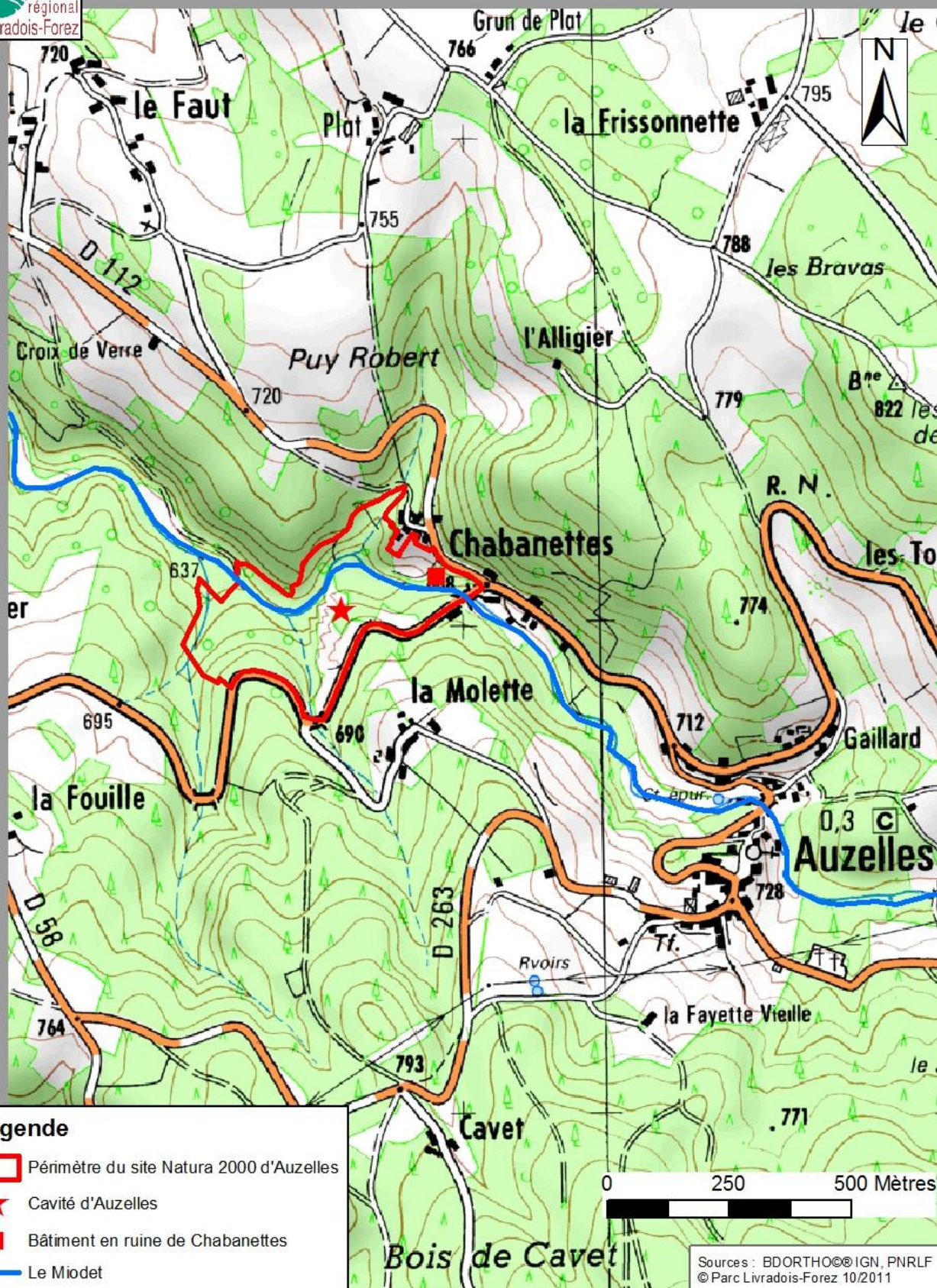


Carte 1 : Situation géographique du site Natura 2000 d'Auzelles



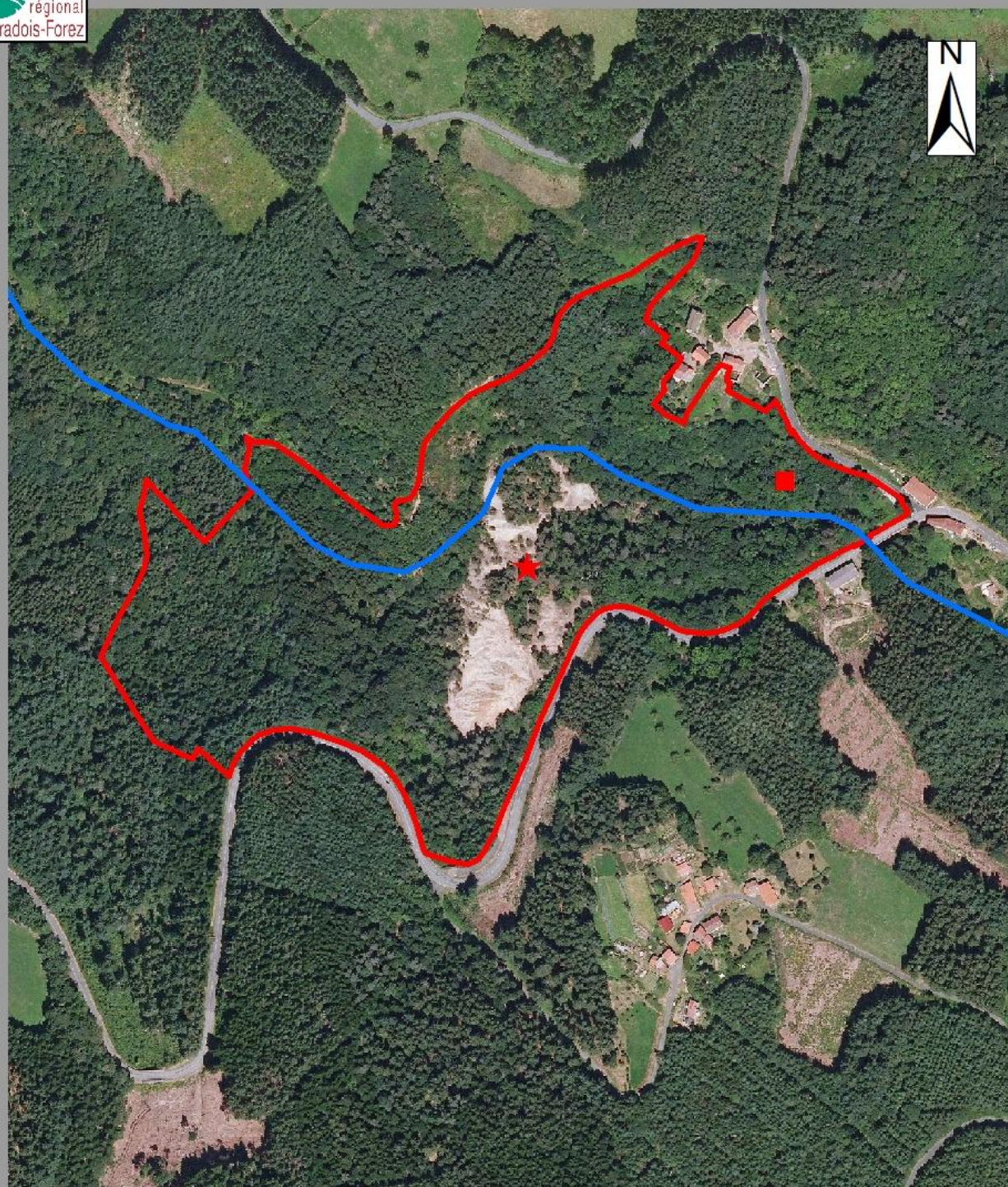


Carte 2 : Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles









Carte 3 : Vue aérienne du site Natura 2000 d'Auzelles



Légende

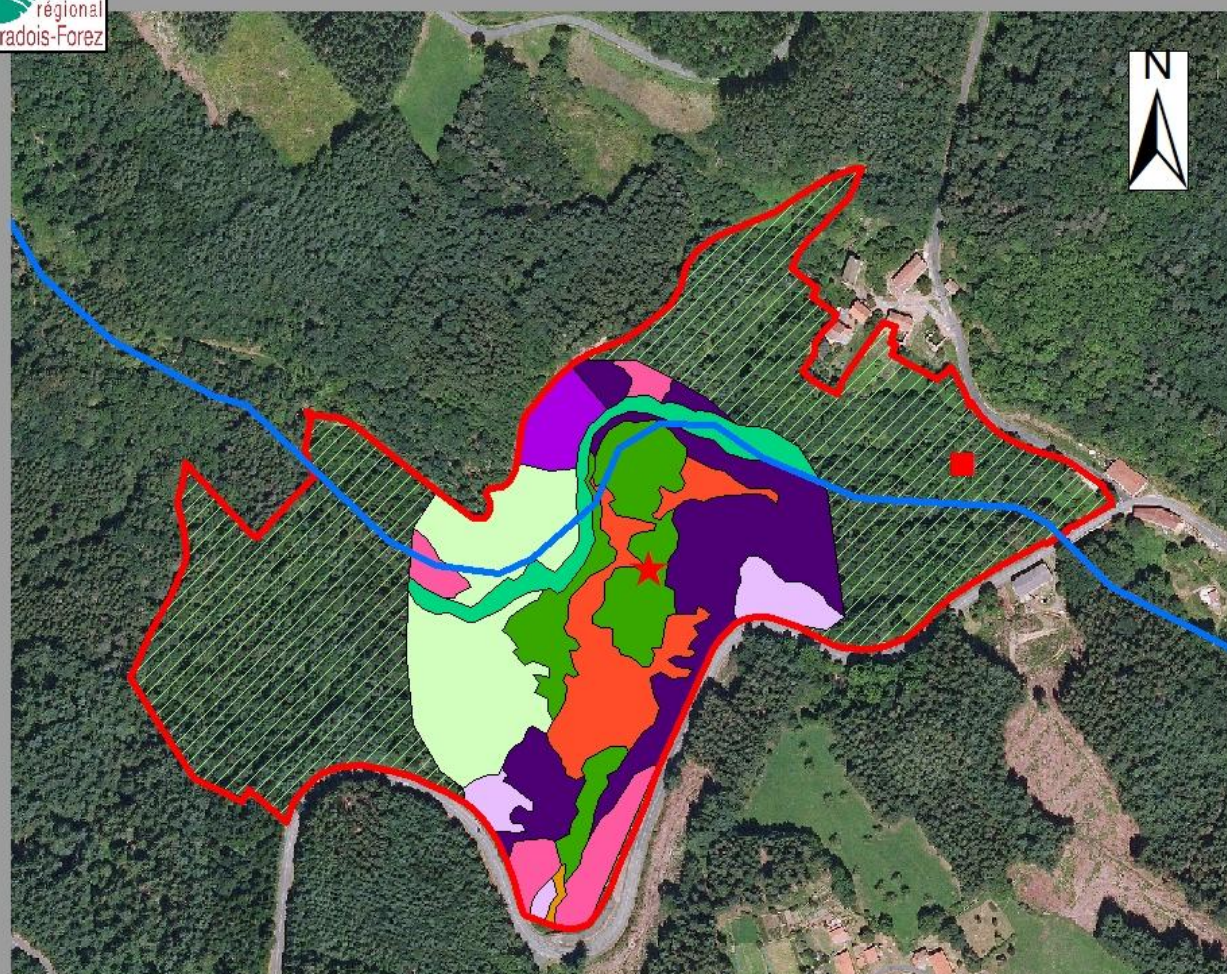
-  Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles
-  Cavité minière d'Auzelles
-  Bâtiment en ruine de Chabanettes
-  Le Miodet

0 100 200 Mètres

Sources : BDORTHO© IGN, PNRLF
© Parc Livradois-Forez 10/2011



Carte 4 : Cartographie des habitats naturels dominants suivant la typologie CORINE biotopes



Légende

- Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles
- Cavité minière d'Auzelles
- Bâtiment en ruine de Chabanettes
- Le Miodet

Habitats naturels (typologie CORINE biotopes) :

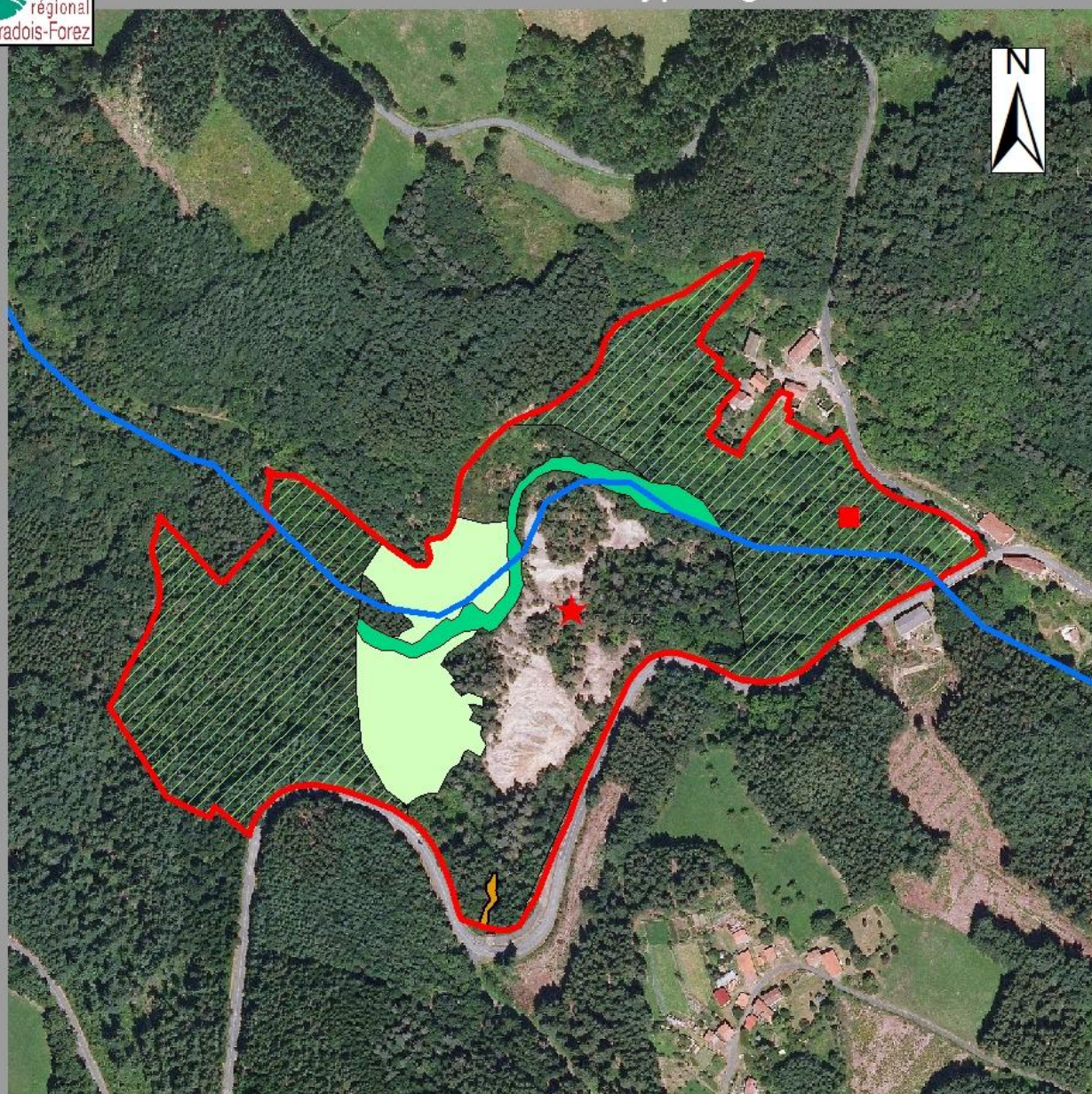
- Landes subatlantiques à Fougères (31.861)
- Clairières forestières (31.87)
- Broussailles forestières décidues (31.8D)
- Franges des bords boisés ombragés (37.72)
- Hêtraies atlantiques acidiphiles (41.12)
- Forêts de Pins sylvestres (42.5)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (44.3)
- Plantations de conifères (83.31)
- Zones rudérales (87.2)
- Zone non inventoriée

0 100 200 Mètres

Sources : BDORTHO©IGN, PNRLF
© Parc Livradois-Forez 10/2011



Carte 5 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire suivant la typologie Natura 2000



Légende

Périmètre du site Natura 2000 d'Auzelles

Cavité minière d'Auzelles

Bâtiment en ruine de Chabanettes

Le Miodet

Habitats naturels d'intérêt communautaire :

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires (6430-7)

Hêtraies acidophiles atlantiques (9120-2)

Forêt alluviale d'Aulnes et de Frênes (91E0-8)

Zone non inventoriée

0 100 200 Mètres

Sources : BDORTHO©IGN, PNRLF
© Parc Livradois-Forez 10/2011



Carte 6 : Zone prospectée pour la recherche de colonies de reproduction de chauves-souris autour du site Natura 2000 d'Auzelles

